



CONCOURS SIA

Avenue Henri-Golay 21-27 Quartier de la Concorde, Genève

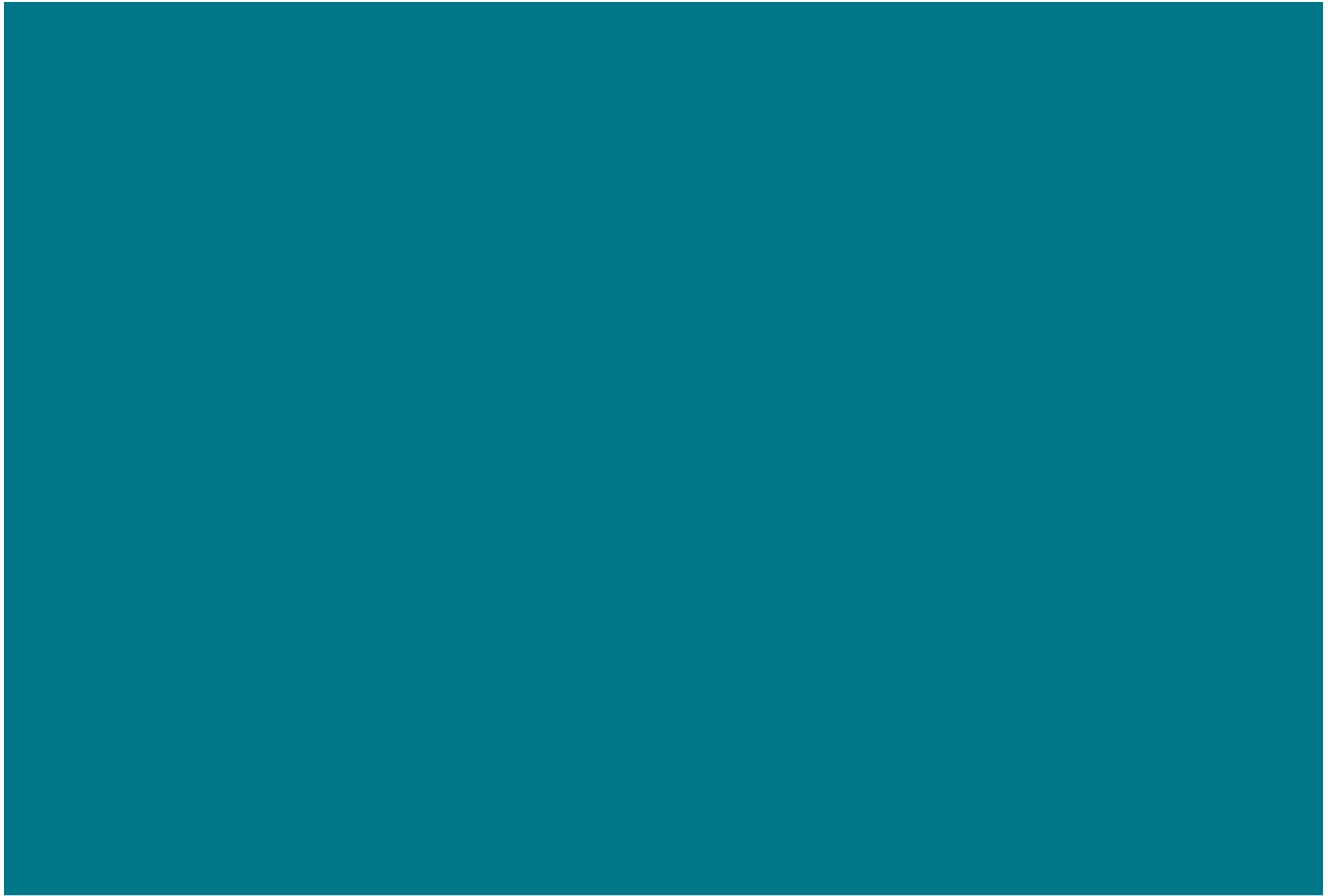
Concours SIA de projets d'architecture
et architecture paysagère pour la construction
de logements économiques

Septembre 2013



Fondations Immobilières
de Droit Public

Fondation HBM
Emile Dupont



Avenue Henri-Golay 21–27

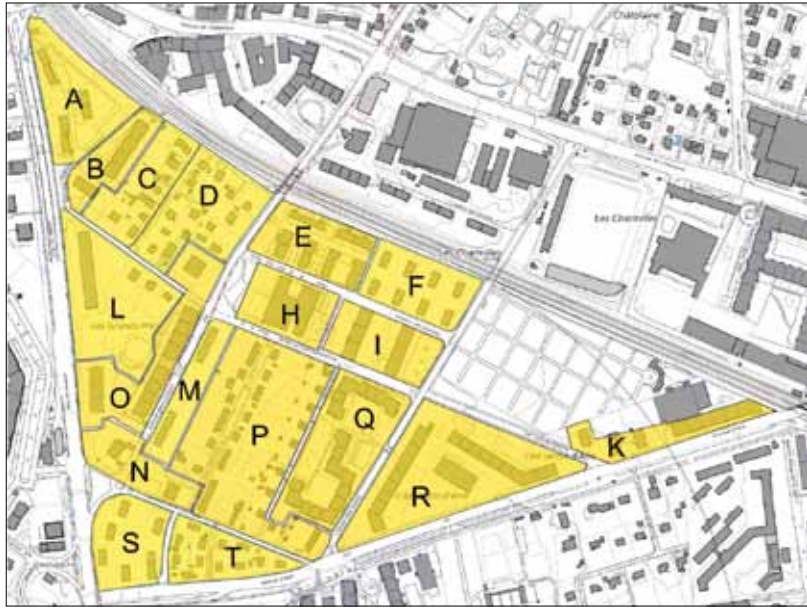
Quartier de la Concorde, Genève

Concours SIA de projets d'architecture
et architecture paysagère pour la construction
de logements économiques

Septembre 2013

Sommaire

Préambule	5
Présentation du concours	6
Auteurs des projets	9
Projets primés	10
Autres projets rendus	28



Quartier de la Concorde délimité par l'avenue d'Aire, l'avenue de l'Ain et la voie ferrée.



Préambule

Le périmètre du concours Henri-Golay s'inscrit dans le plan directeur de quartier (PDQ) de la Concorde, issu d'une étude initiée en 2009 par l'Etat de Genève, la Ville de Genève, la Ville de Vernier et la Fondation HBM Emile Dupont. En effet, cette Fondation (FED) est propriétaire de plusieurs périmètres constructibles dans ce quartier. Sa vocation est de construire du logement économique HBM en renouvelant son parc immobilier vétuste, particulièrement dans ce périmètre.

Ce quartier de 28 hectares, divisé en 7 secteurs, est appelé à une profonde transformation liée à différents projets comme sa densification, la halte RER et la structuration de l'espace public dans le but de « développer un urbanisme à haute valeur environnementale, sociale et architecturale » (PDQ Concorde).

Le secteur M, site du présent concours de la FED, est le premier à faire l'objet d'un projet de développement. La valorisation de ce secteur permettra d'augmenter considérablement le nombre de logements à vocation sociale, passant ainsi de 36 à 84 logements, tout en bénéficiant des standards de confort et de performances énergétiques actuels. Au-delà des améliorations d'habitabilité, le concours Henri-Golay s'inscrit dans une perspective urbaine plus large dessinée par le plan directeur de quartier (PDQ) Concorde, dans le quel l'avenue Henri-Golay devient un axe structurant majeur.

Dans ce sens, en vertu de l'art. 2 de la Loi Générale sur les Zones de Développement (LGZD), le Conseil d'Etat peut après consultation du Conseil administratif, renoncer à l'établis-

sement d'un Plan Localisé de Quartier (PLQ) pour des projets de construction issus de concours réalisés selon la norme SIA 142 (2009) sur la base d'un programme accepté par le Département chargé de l'aménagement.

C'est précisément cet outil qui a été choisi par la FED et ce pour plusieurs raisons : la première est liée à la longueur du processus de l'établissement du PLQ, la deuxième au coût engendré par ce processus, la troisième à la capacité d'obtenir par le concours un éventail de propositions.

La portée du projet urbanistique est là pour initier le processus de transformation du quartier, raison pour laquelle le Département de l'urbanisme a souhaité que le projet architectural s'accompagne d'un concept paysager, d'où la demande de groupements comprenant architecte et architecte paysagiste. Le projet a dès lors une valeur d'exemplarité de ce que Genève, aujourd'hui, souhaite pour ses logements et ses espaces publics.

La FED a souhaité pouvoir restreindre le nombre de projets et a organisé dans ce but un concours avec procédure sélective qui a permis de retenir dix équipes.

La FED s'est engagée avec conviction dans la mise en place de ce concours SIA 142 et souligne la pertinence de cet instrument qui permet d'identifier la proposition la mieux adaptée au problème posé. Le projet lauréat y apporte une dimension culturelle indéniable dépassant strictement la réponse quantitative par une réponse qualitative et innovante tout en répondant aux questions posées par le site et le contexte du logement économique.

Les dix projets du concours ont été déclarés recevables et contrôlés par des experts qui ont examiné les points suivants :

- conformité à la LCI;
- conformité vis-à-vis des principes directeurs énoncés dans le rapport du PDQ;
- conformité aux valeurs cibles de la Loi Générale sur le Logement (LGL) et de la LGZD;
- évaluation des aspects environnementaux dans les domaines des nuisances sonores, gestion des eaux, nature et biodiversité, énergie;
- appréciation du Forum Démocratie participative;
- expertise de la valorisation et stratégie énergétique telle qu'elles ressortent des projets rendus.

Le jury a évalué les projets selon les critères suivants

Concept architectural et intégration dans le site :

- qualité spatiale et fonctionnelle des logements;
- diversité typologique;
- qualité des espaces collectifs intérieurs;
- aménagements extérieurs et prolongements des logements;
- traitement des relations avec le bâti environnant et le site;
- prise en compte de l'axe vert Henri-Golay et de la qualité des aménagements permettant de le concrétiser;
- relation entre espace public, semi-public, semi-privé et privé.

Concept constructif et économique du bâtiment :

- rationalité du concept constructif;
- économie de réalisation et d'exploitation;
- conformité du projet par rapport aux diverses exigences réglementaires, notamment le RGL (règlement d'exécution de la loi générale sur le logement et la protection des locataires).

Energie et développement durable

A l'issue du jugement, compte tenu de la qualité des projets rendus et de l'engagement des équipes, le jury a décidé d'attribuer trois prix et de valoriser le montant attribué à chaque équipe.

A l'unanimité, le jury a recommandé à la Fondation HBM Emile Dupont d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation à l'équipe auteur du projet lauréat CAPUCINES. Il est convaincu que le projet, déjà très abouti, répondra aux attentes du Maître d'ouvrage et contient en lui le potentiel pour proposer une réponse aux détails qui devront être traités lors du projet définitif.

Il souligne encore une fois l'intérêt de procéder à un concours SIA 142 (2009) dont le mérite est de permettre un véritable débat par la stimulation des idées autour du thème du logement.

En effet, le canton de Genève est confronté à un défi immense de construction de milliers de logements dont l'enjeu est aussi et surtout urbain et environnemental, seules conditions au maintien de la qualité de vie sur son territoire cantonal et élargi.

Données générales

Coût de réalisation estimé

Le coût de la réalisation est estimé à Fr. 17'000'000.- HT pour les CFC 2 et 4.

Densité

La parcelle a une surface de 5'503 m².

Les deux constructions existantes contiennent 36 logements, sans surface d'activités, sur une surface brute (SBP) de 2'622 m².

La surface brute (SBP) future admise par le PDQ est 7'680 m² de logements, représentant donc environ 80 logements, ainsi que 800 m² de surfaces d'activités.

Gabarits

Les gabarits seront conformes à la Loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05) du 14 avril 1988 et son Règlement d'application (L 5 05.01) du 27 février 1978.

Programme des locaux

Logements

La répartition des types d'appartements demandée est:

- 65% de 3 et 4 pièces;
- 30% de 5 pièces;
- 5% de 6 pièces.

Rechercher une moyenne de 22 à 25 m² maximum par pièce pour la surface brute de plancher (SBP) affectée au logement. Tous les accès, paliers et seuils seront traités afin de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (poussettes, chaises roulantes).

Des solutions typologiques innovantes et économiquement viables sont recherchées. Cependant, les duplex sont exclus.

Surfaces d'activités et de commerces

La SBP d'activités admise sur ce secteur est de 800 m² sur l'ensemble du périmètre.

Parkings

Le projet ne comporte pas de place de parking pour automobiles. Celles-ci seront réalisées sur le périmètre «L» et/ou sur le secteur «A» du PDQ Concorde dans le cadre du stationnement collectif centralisé.

Par contre des places de stationnement pour secours, service du feu, livraisons, visiteurs, vélos, motos et scooters sont prévues.

Composition du jury

Le jury, désigné par le Maître d'ouvrage, était composé des personnes suivantes:

Président

M. Athanase SPITSAS, architecte

Membres professionnels indépendants du Maître d'ouvrage

M^{me} Tiphaine BUSSY-BLUNIER, architecte-paysagiste, cheffe de projet DIME - DGNP

M. Jean-Marc COMTE, architecte

M^{me} Romaine de KALBERMATTEN, architecte

M. François de MARNIGNAC, architecte

M. Dominik MEYER, architecte

M. Jean-Luc RICHARDET, architecte

M. Philippe ROSSE, architecte

Membres indépendants du Maître d'ouvrage

M^{me} Nicole SURCHAT VIAL, architecte-urbaniste,
représentante du Département de l'urbanisme
M. Xavier de RIVAZ, architecte-urbaniste,
représentant de la Ville de Genève
M. Yvan ROCHAT, conseiller administratif
de la Ville de Vernier

Membres de la Fondation HBM Emile Dupont

M. Yves FAVRE, architecte
M. Eric FULD, vice-président, président
de la commission construction
M. Ernest GREINER, vice-président,
président de la commission logement

Suppléants professionnels indépendants du Maître d'ouvrage

M. Marc BRUNN, architecte
M. Vincent DELABRIERE, représentant du Département
de l'urbanisme
M. Daniel SCHWARZ, architecte

Suppléants de la Fondation HBM Emile Dupont

M. Roger BEER, ingénieur forestier
M. Alain GROBET, ingénieur en énergie du bâtiment

Experts

M. Jean-Louis AUBERT, Office du logement
M. Hervé BASSET, architecte, secrétariat des Fondations
M. Thierry BIGLER, titulaire du brevet d'avocat,
secrétariat des Fondations
M. Eric FLUCKIGER, ingénieur en énergie du bâtiment,
secrétariat des Fondations
M. Roberto GRECUCCIO, architecte, chef de service
Département de l'urbanisme - PAR
M^{me} Delphine LOUILLET, ingénieure environnement
DIME-SEIE
M. Alain MATHEZ, attaché de direction,
Département de l'urbanisme - Autorisation de construire
M^{me} Hélène PERRET, Office du logement
M^{me} Olowine ROGG, chargée de projet,
Forum démocratie participative

Auteurs des projets primés

1^{er} rang – 1^{er} prix

Projet n° 01

CAPUCINES

Bureau d'architectes

Jean-Paul Jaccaud Architectes SA, Genève

Architecte paysagiste

Schweingruber Zulauf

Landschaftsarchitekten, Zurich

2^e rang – 2^e prix

Projet n° 02

TOURNESOLS

Bureau d'architectes

Bonhôte Zapata Architectes SA, Genève

Architecte paysagiste

Paysage SA, Carouge

3^e rang – 3^e prix

Projet n° 03

FRISELIS

Bureau d'architectes

ar-ter atelier d'architecture-territoire sàrl, Carouge

Direction des travaux

Pillet SA, Bernex

Architecte paysagiste

Paysage n'co, Genève

Autres projets rendus

Projet n° 04

BABYLONE

Bureau d'architectes

Tribu Architecture Sàrl, Lausanne

Architecte paysagiste

Centre de St Roch, Yverdon-les-Bains

Projet n° 05

ENTRE DEUX

Bureau d'architectes

Atelier d'architecture Jacques Bugna SA, Genève

Architecte paysagiste

M. Pascal Olivier, Genève

Projet n° 06

FENETRES SUR JARDIN

Bureau d'architectes

Brodbeck Roulet SA, Carouge

Architecte associé

BR Architectes associés SA, Carouge

Architecte paysagiste

Denogent SA, Prangins

Projet n° 07

LAUREL & HARDY

Bureau d'architectes

LRS Architectes Sàrl, Genève

Architecte associé

ACAU sté coopérative-atleier coopératif d'architecture et d'urbanisme, Genève

Architecte paysagiste

Atelier Descombes Rampini SA, Genève

Projet n° 08

LES 4 SAISONS

Bureau d'architectes

CLR Architectes SA, Genève

Architecte paysagiste

M. Pascal Heyraud, Neuchâtel

Projet n° 09

TETREEES

Bureau d'architectes

Meier & Associés SA, Genève

Architecte paysagiste

Agence Territoires Sàrl, Besançon

Projet n° 10

TRANSITION

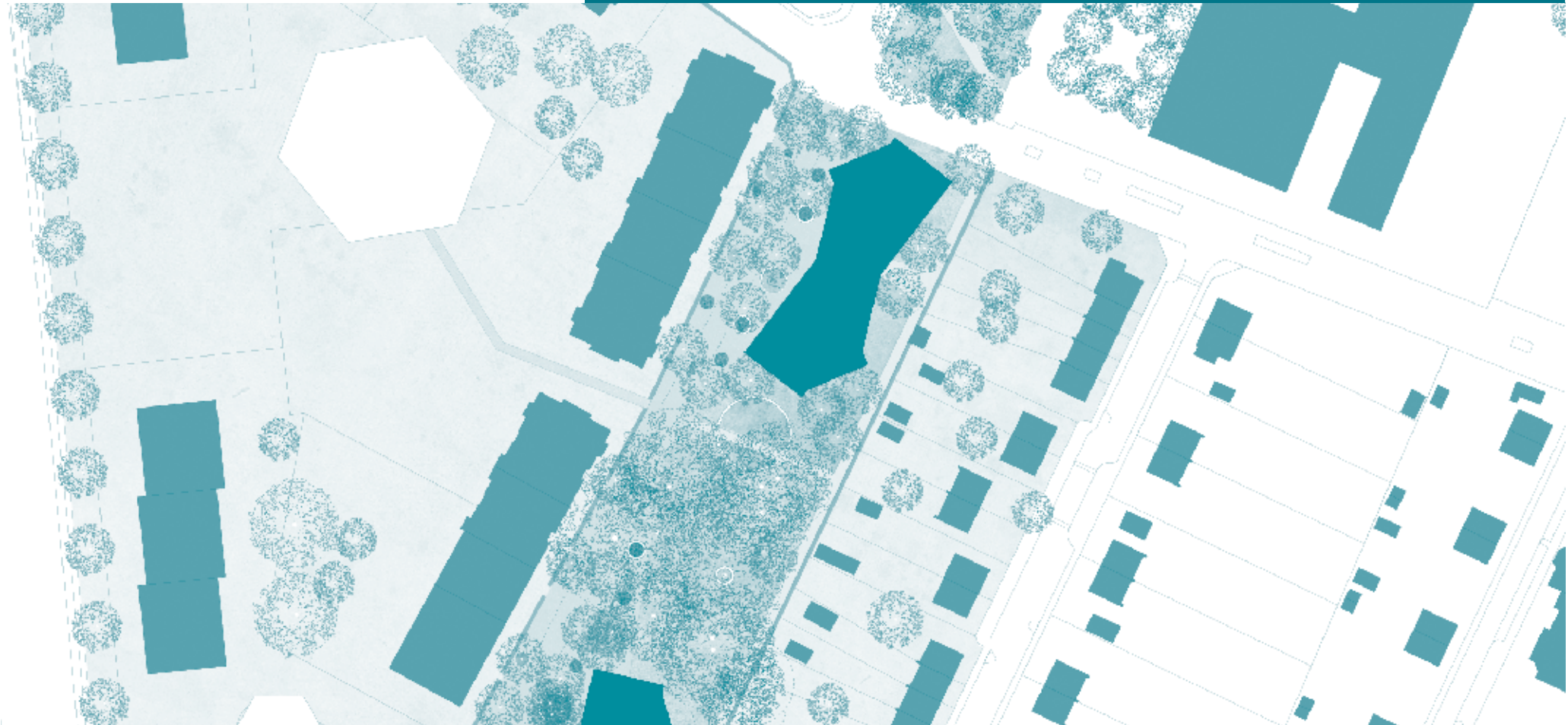
Bureau d'architectes

Atelier d'architecture 3BM3 SA, Genève

Architecte paysagiste

Oxalis Architectes paysagistes associés Sàrl, Carouge

1^{er} rang – 1^{er} prix





Projets primés 1^{er} rang – 1^{er} prix

Projet n° 01 CAPUCINES

Bureau d'architectes
Jean-Paul Jaccaud Architectes SA,
Genève

Architecte paysagiste
Schweingruber Zulauf
Landschaftsarchitekten, Zurich

Commentaires du jury

Le projet est composé de deux bâtiments avec double distribution, d'égale volumétrie, implantés en miroir. Il se distingue par sa grande clarté, que ce soit par son implantation, sa volumétrie et ses qualités d'espace et d'habitat. Son impact, sur l'avenue Henri-Golay, est fort et réussi à requalifier l'espace conformément aux principes énoncés dans le PDQ.

Sur le plan architectural, le jury a relevé la rigueur et la recherche sur la volumétrie générale issue d'un travail approfondi sur la compacité et les questions typologiques. Il répond parfaitement à l'attente du Maître d'ouvrage tant en terme de nombre de pièces que des types d'appartements.

Le projet se caractérise par des recherches liées à ce que peut devenir le logement collectif lorsqu'il sort de la volumétrie imposée historiquement par le PLQ. Il propose une dilatation par l'intérieur, qui permet de reconsidérer les éléments de base de l'habitat collectif genevois. Tout d'abord, il place le noyau de circulation au centre du bâtiment avec la cage d'escalier qui se prolonge par une coursive intérieure de distribution permettant ainsi de créer un véritable lieu d'échange bénéficiant de surcroît de lumière naturelle.

La dilatation organise une géométrie subtile qui permet à chaque appartement de bénéficier de deux orientations et d'avoir sur les différents angles les séjours prolongés par des loggias parfaitement privatives. Le jury, malgré tout, souligne le fait que les appartements centraux du dispositif ne sont pas satisfaisants de ce point de vue.

La typologie des appartements est intéressante. Autour du noyau central sont organisés les espaces de distribution internes généreux. Le couloir est absent et les espaces sanitaires regroupés. Cet espace permet une appropriation d'usage favorable. Toutes les pièces à vivre sont équilibrées,

il n'y a pas de hiérarchie marquée dans les chambres ce qui permet une souplesse d'utilisation.

Les façades proposent là aussi un vrai thème avec des surfaces vitrées importantes et une ventilation naturelle maîtrisée. Leur rationalité est conforme aux objectifs d'économie.

Le rez-de-chaussée distingue la partie face à l'avenue Henri-Golay de l'arrière. Les accès des logements regroupés sont largement ouverts et se situent au centre dans la partie la moins profonde des immeubles bénéficiant ainsi d'un maximum de lumière naturelle en évitant l'effet de tunnel. A l'avant, les locaux commerciaux sont bien implantés en contact avec les futurs aménagements et l'arrière est conçu de manière plus privée consacrée aux locaux communs bien éclairés naturellement ainsi qu'à quatre appartements sur les angles qui posent peu de problème puisqu'à hauteur réglementaire. Le sous-sol a une emprise partielle.

Sur le plan de la stratégie énergétique, le projet maîtrise la stratégie du chaud et du froid.



Text describing the project, including details about the architecture and landscaping.





Introduction

Le projet de la Fondation HBM Emile Dupont est un défi architectural et urbanistique. Il s'agit de créer un bâtiment qui réponde à des exigences strictes de qualité, de durabilité et d'intégration dans son environnement. Le programme est complexe, nécessitant une organisation spatiale soignée et une attention particulière aux détails constructifs.



Principes de conception

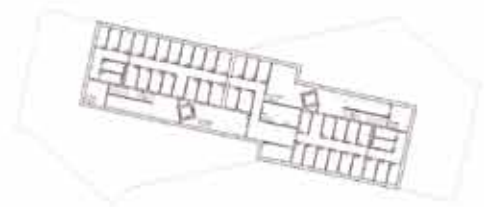
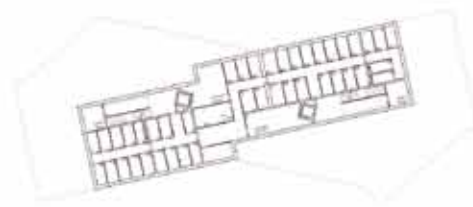
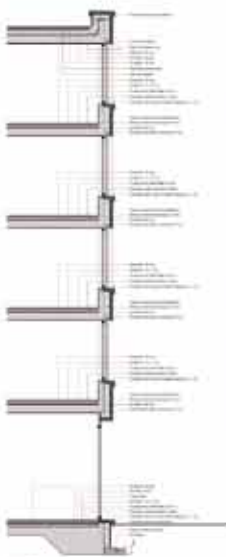
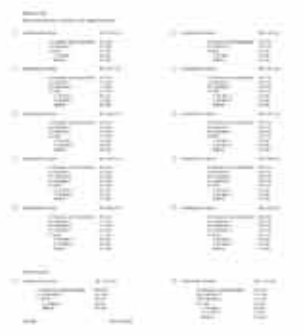
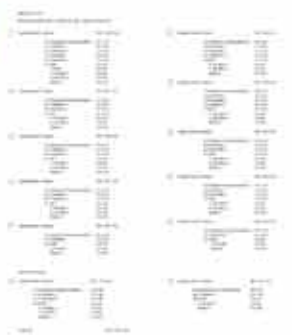
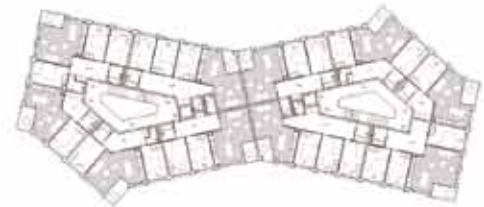
Le projet est guidé par plusieurs principes fondamentaux : la transparence, la luminosité et l'ouverture sur le monde extérieur. Ces principes ont influencé la conception des espaces communs et la disposition des façades.

Organisation et développement spatial

Le développement spatial est organisé autour d'un axe central, permettant une circulation fluide et une connexion entre les différents niveaux et espaces.

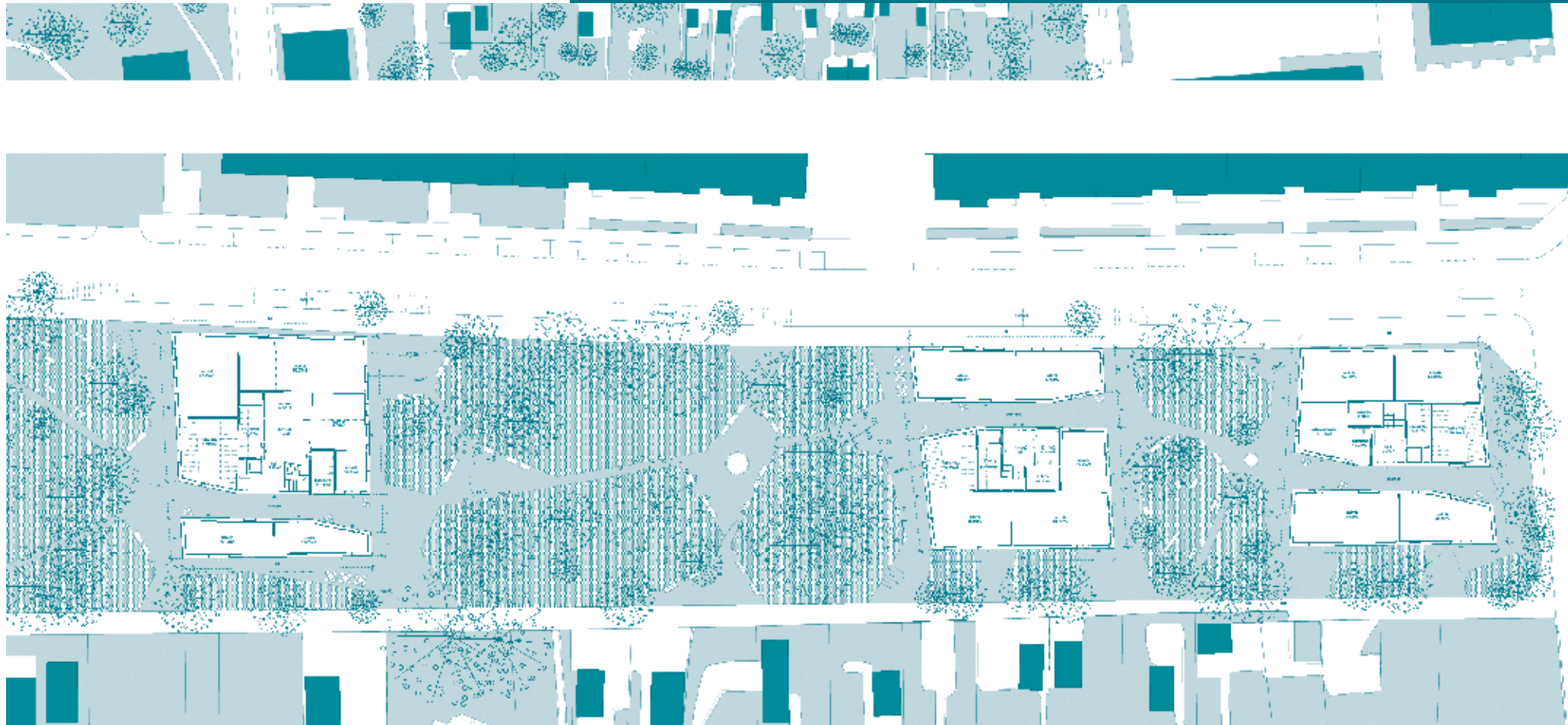
Stratégie structurelle de base

La stratégie structurelle est basée sur une ossature rigide, capable de supporter les charges et de garantir la stabilité du bâtiment.





2^e rang – 2^e prix





Projets primés 2^e rang – 2^e prix

Projet n° 02 TOURNESOLS

Bureau d'architectes
Bonhôte Zapata Architectes SA
Genève

Architecte paysagiste
Paysagegestion SA, Carouge

Commentaires du jury

L'implantation dans le site de trois bâtiments de 5 et 6 étages postule sur une architecture de pleins et de vides à l'intérieur d'une enveloppe cubique dont la finesse de traitement rend ce projet particulièrement intéressant.

Les bâtiments sont alignés sur l'avenue Henri-Golay sans chercher à requalifier cet espace ni à supprimer la connexion avec l'avenue de l'Ain. Le projet se concentre sur l'intérieur de la parcelle à bâtir en ménageant des espaces intermédiaires généreusement plantés d'arbres et reliés par un cheminement traité librement alternant les traversées des immeubles. La quasi-totalité des arbres est conservée.

Pourtant, la conformité au PDQ Concorde n'est pas assurée sur les aménagements urbains en liaison avec les équipements publics et dans la requalification de l'axe Henri-Golay avec le recul des bâtiments et les espaces urbains.

Les appartements sont regroupés autour d'un noyau de circulation autour duquel se trouvent les éléments sanitaires dans une couche à travers laquelle on trouve des paliers d'entrée. A part les trois pièces du bâtiment A, ils bénéficient tous d'une double orientation. On peut regretter le traitement des accès aux appartements sans éclairage naturel.

Un travail habile et intelligent sur la géométrie détermine des dynamiques à l'intérieur des appartements et vise à dilater l'élément du couloir. Ce même travail est réalisé très heureusement en façade avec la création de loggias qui permettent un accès depuis la cuisine. Le jury a apprécié la souplesse proposée à l'usage d'une pièce dont l'affectation peut être adaptée à la configuration familiale.

La répartition des logements est conforme au programme. Les stratégies du chaud et du froid sont maîtrisées. Les toitures sont végétalisées.

Les surfaces du rez-de-chaussée ne sont pas toutes adéquates à l'occupation d'activités collectives ou commerciales et les passages ainsi créés peuvent engendrer des situations potentiellement problématiques.

Le projet n'est pas conforme à la LCI sur des questions de distance et d'alignement.

PROJET DE MAÎTRE D'ŒUVRE

1. Contexte et objectifs

Le projet de TourneSols est un projet d'habitat collectif de grande envergure, situé dans un quartier en pleine expansion à Genève. L'objectif principal est de créer un cadre de vie moderne, durable et inclusif, qui réponde aux besoins de la population locale et contribue à la revitalisation urbaine.

2. Description du projet

Le projet consiste en la construction d'un immeuble de 12 étages, comprenant 120 logements, des espaces communs, des commerces et des services. L'architecture est conçue pour être économe en énergie et respectueuse de l'environnement.

3. Avantages et bénéfices

Le projet offre de nombreux avantages, notamment une réduction des coûts de construction, une amélioration de la qualité de vie des habitants, et une contribution à la création d'emplois locaux.

4. Conclusion

Le projet de TourneSols est un exemple de réussite en matière d'habitat collectif moderne et durable. Il démontre que l'investissement dans l'immobilier collectif peut être rentable et bénéfique pour la communauté.



5. Plan de site

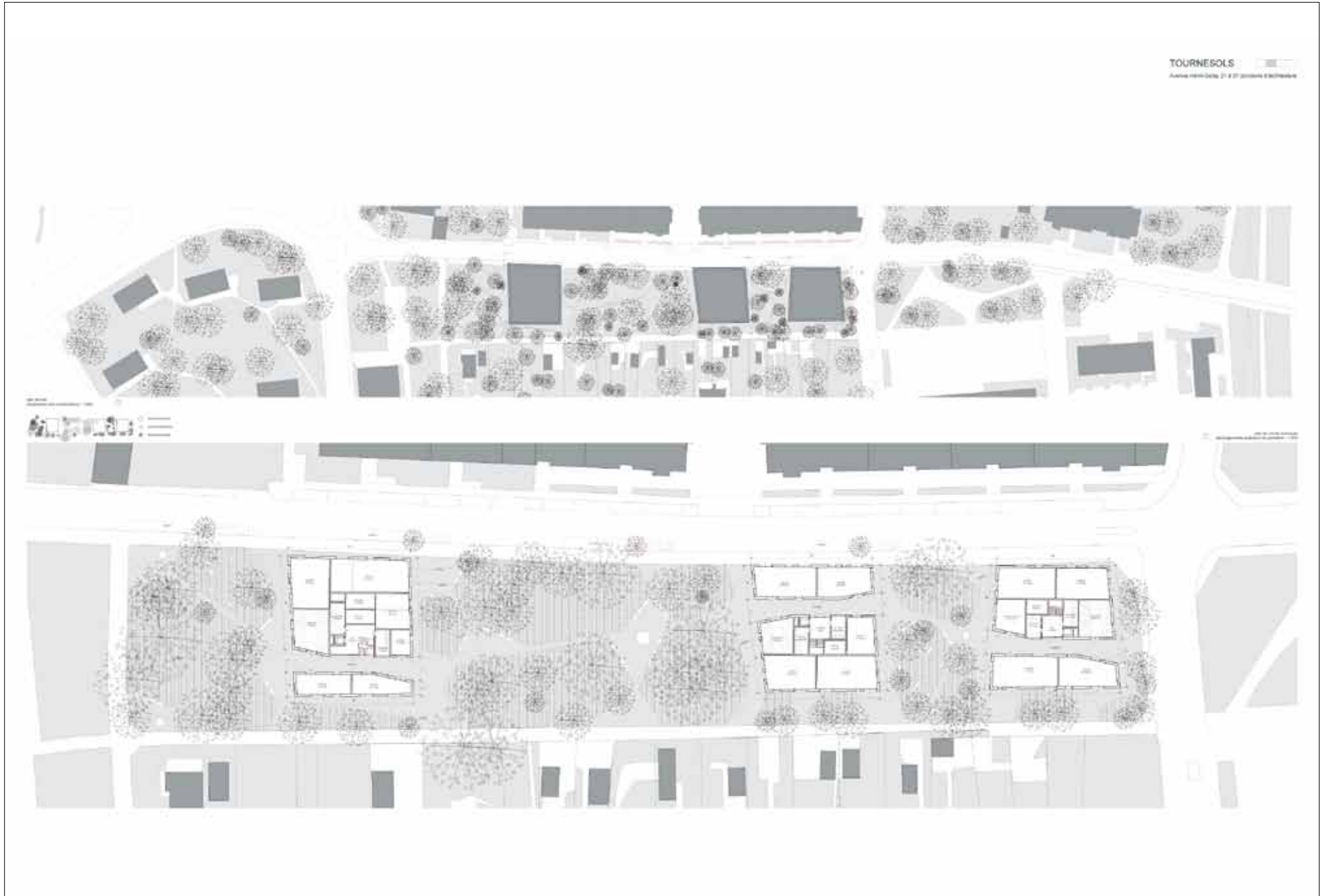


6. Plan de distribution



7. Plan de coupe

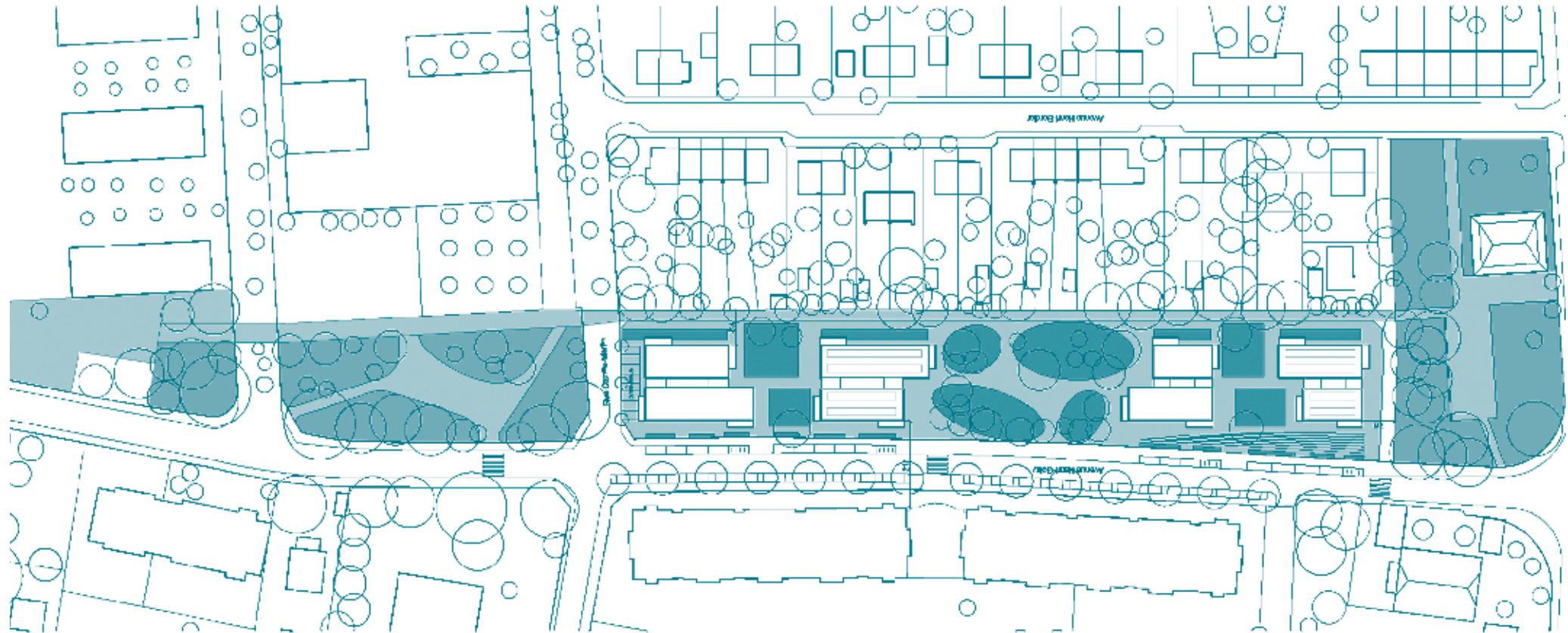








3^e rang – 3^e prix





Projets primés 3^e rang – 3^e prix

Projet n° 03
FRISELIS

Bureau d'architectes
**ar-ter atelier d'architecture-
territoire sàrl, Carouge**

Direction des travaux
Pillet SA, Bernex

Architecte paysagiste
Paysage n'co, Genève

Commentaires du jury

Quatre bâtiments regroupés deux par deux, de cinq étages sur rez, composent le projet. Cette implantation offre des percées entre l'avenue Henri-Golay et le quartier de la cité-jardin, créant un espace intermédiaire de filtre rythmant ainsi la rue en lui conférant une réelle identité.

Basés sur le même principe de volumes coulissants, de chaque côté d'un noyau central doublé par les services, ceux-ci ont des dimensions différentes permettant une variété de taille de logements. Le noyau central de distribution est bien éclairé naturellement. Il distribue quatre appartements par étage et joue le rôle d'un lieu de rencontres à l'échelle du palier. Le passage dans l'appartement se fait à travers la zone de services sanitaires créant ainsi un espace intérieur d'entrée intéressant. Les séjours sont positionnés sur les angles de manière à bénéficier de deux orientations avec une grande surface vitrée et un balcon généreux parfaitement privatif. Les balcons rapportés avec des bandeaux continus confèrent une cohérence à l'ensemble sans que cela soit convaincant en raison d'un développement important.

L'économie du projet est moyenne.

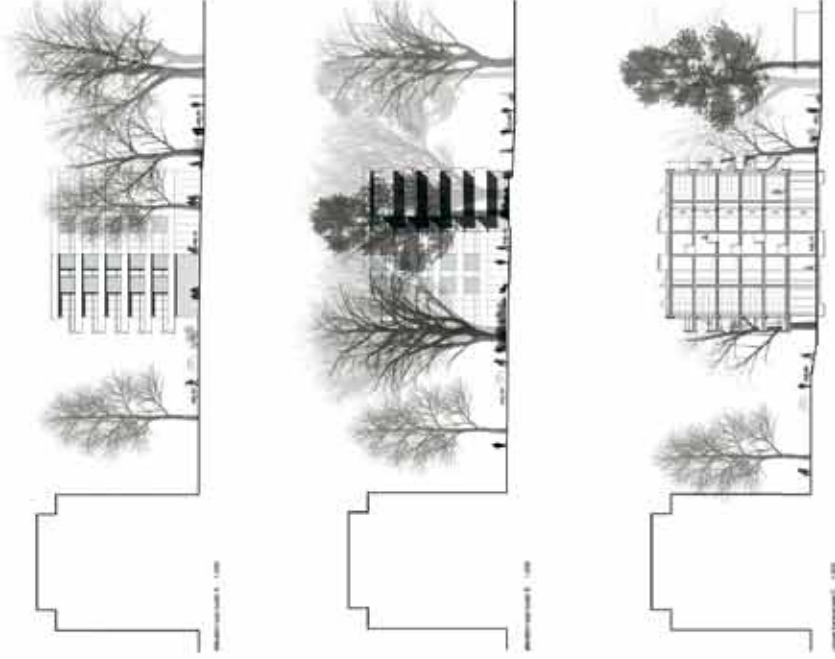
L'espace créé au rez-de-chaussée est peu défini, mais permet une certaine souplesse d'affectation. Les prolongements extérieurs sont conformes à la demande du programme en terme de gestion des eaux, nature et biodiversité. Les espaces extérieurs sont assez peu convaincants.

Le principe directeur du PDQ, qui consiste à créer un axe vert en requalifiant les surfaces imperméables, à déclasser l'avenue Henri-Golay en réseau de desserte, enfin à supprimer la connexion avec l'avenue de l'Ain, n'a pas été respecté. L'alignement des bâtiments devrait être revu pour rendre le projet conforme avec la Charte des espaces publics et paysagers.

Les places de parking visiteurs sont inchangées.

La stratégie énergétique est bonne dans l'ensemble, avec une réserve sur les surfaces importantes de vitrages dont l'impact serait à vérifier.

Le projet n'est pas conforme à la LCI sur la limite de propriété Est et une dérogation importante devrait être demandée pour rendre le projet conforme sans aucune garantie de succès, ce qui dans le cas contraire ferait perdre des logements.



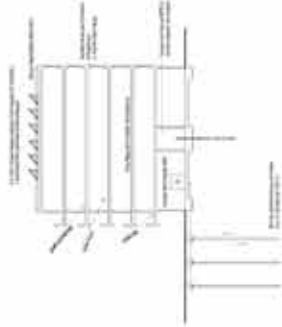
Scenario di Sviluppo Urbano

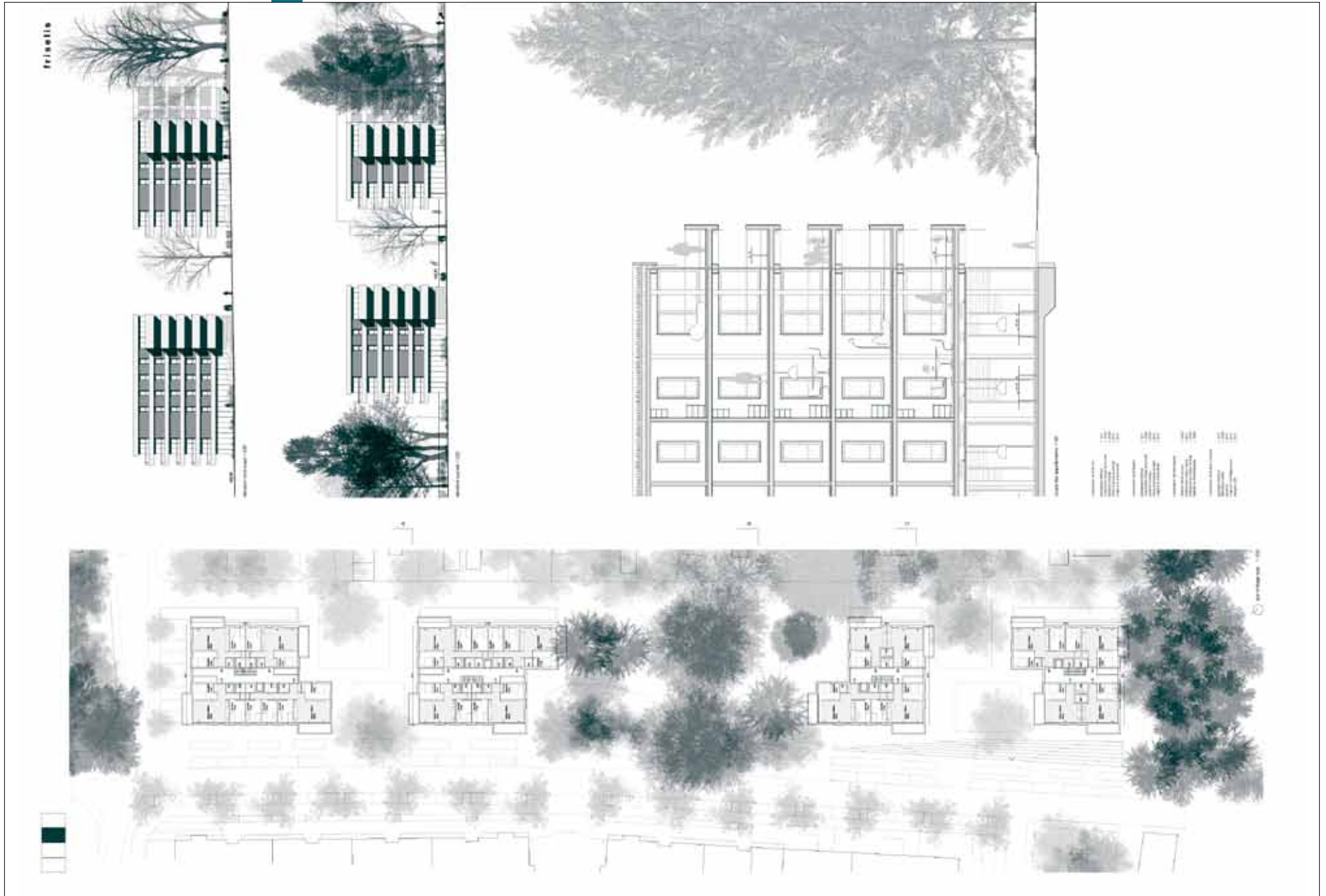
Scenario Prospettivo

Il nuovo scenario di sviluppo urbano è stato studiato in base alle esigenze del cliente e alle caratteristiche del sito. L'obiettivo è creare un ambiente urbano di qualità, con spazi verdi e servizi per i cittadini. Il nuovo scenario di sviluppo urbano è stato studiato in base alle esigenze del cliente e alle caratteristiche del sito. L'obiettivo è creare un ambiente urbano di qualità, con spazi verdi e servizi per i cittadini.

Scenario Prospettivo

Il nuovo scenario di sviluppo urbano è stato studiato in base alle esigenze del cliente e alle caratteristiche del sito. L'obiettivo è creare un ambiente urbano di qualità, con spazi verdi e servizi per i cittadini. Il nuovo scenario di sviluppo urbano è stato studiato in base alle esigenze del cliente e alle caratteristiche del sito. L'obiettivo è creare un ambiente urbano di qualità, con spazi verdi e servizi per i cittadini.







frisoletto



Microspatial day solutions

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

Microspatial day surfaces

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

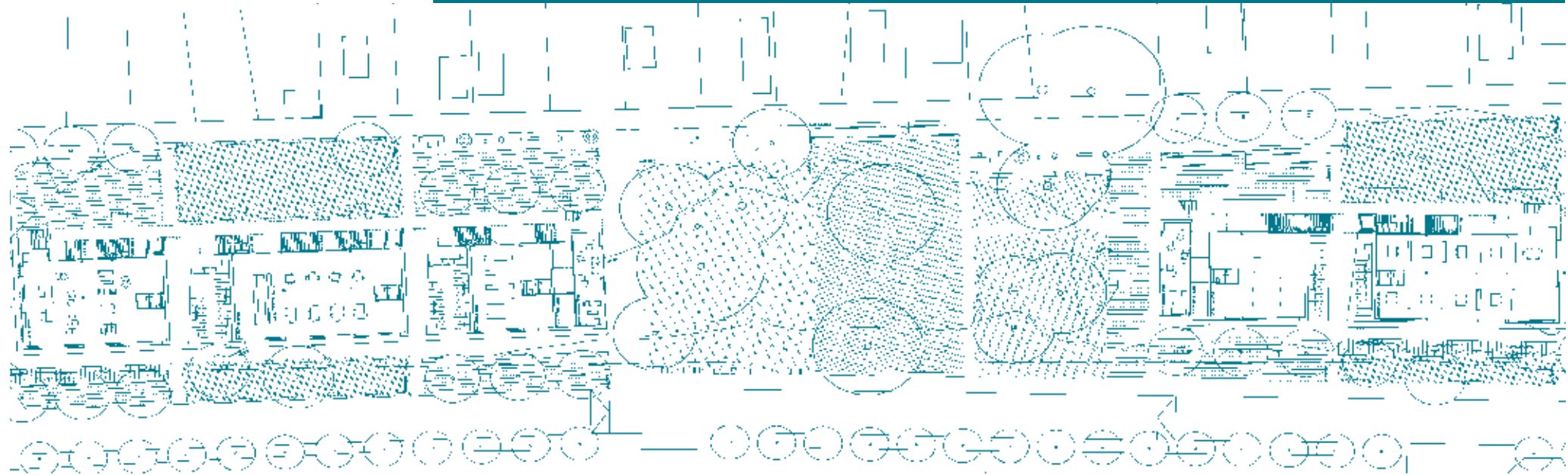
- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade

- 1. 100% glass facade
- 2. 100% glass facade
- 3. 100% glass facade
- 4. 100% glass facade



Projet n° 04



© 2011 LINES & SHAPE

40 340 00 340 10

2 40 10 10



Projet n° 04
BABYLONE

Bureau d'architectes
Tribu Architecture Sàrl, Lausanne

Architecte paysagiste
Centre de St Roch, Yverdon-les-Bains

Commentaires du jury

Le projet est conforme aux principes directeurs énoncés dans le PDQ.

Il propose une intéressante lecture de la cité jardin et élabore une proposition adaptant et interprétant les différents thèmes dans son concept architectural. Le projet mise sur la convivialité et une forme d'habitat innovante mais conviendrait plus à une coopérative qu'à des logements HBM dont les habitants proviennent de toutes sortes d'horizons avec des problématiques de cohabitation pouvant aller à fin contraire des objectifs architecturaux.

L'élément de coursive, qui ici devient prépondérant, pose une série de questions liées au non respect de la LCI, en passant devant les chambres, et à la problématique de l'entretien tant à propos de sa matérialisation que de l'entretien courant en particulier en période hivernale, neige, gel, etc.

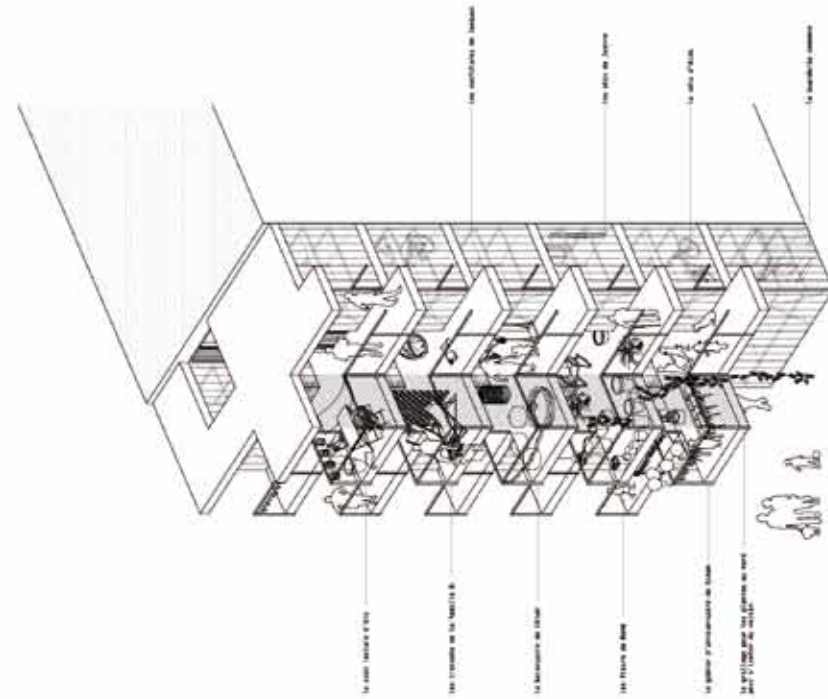
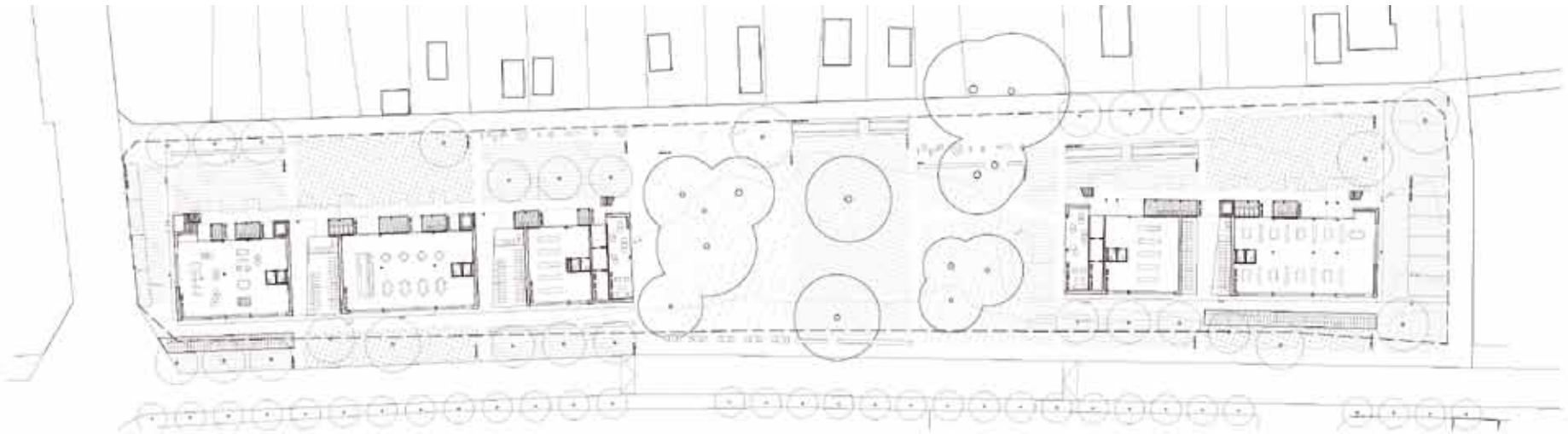
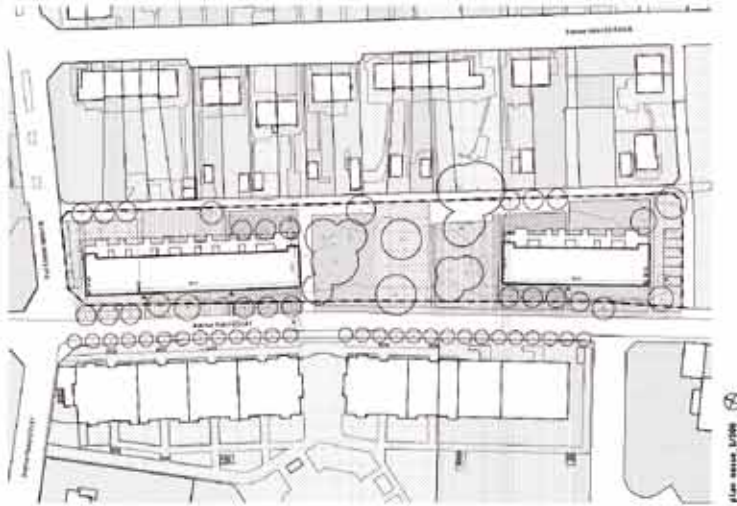
Dans les plus petits appartements, le cabanon de la coursive est un obstacle à la lumière naturelle traversante sachant que la superposition de coursive elle-même est un facteur d'obscurcissement malgré les ouvertures prévues.

En matière de réponse aux questions environnementales, la stratégie du chaud, froid, ventilation est bonne, l'enveloppe thermique également.

Il manque un concept énergétique et une proposition de gestion des eaux.

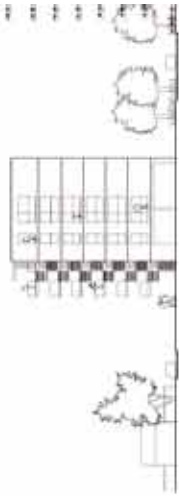
Des aspects économiques péjorent le projet comme le nombre de gaines techniques, le développement des façades et le rapport des surfaces vitrées aux surfaces de façades.



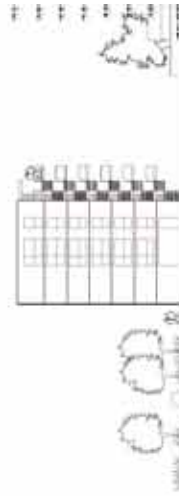




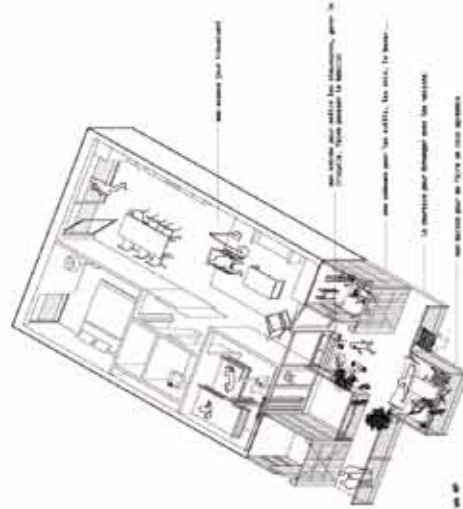
CONCOURS HENRI GOLAY BABYLONE



façade nord-ouest, 1/1000

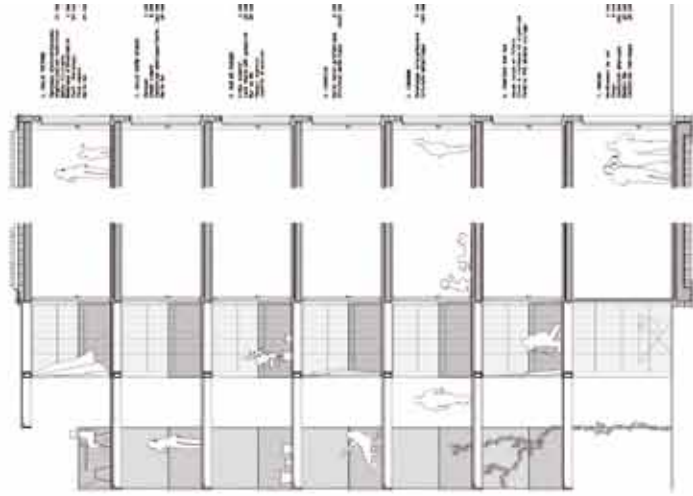


façade sud-ouest, 1/1000



exemple de répartition des usages

- des locaux pour l'habitat
- des locaux pour les commerces et services
- des locaux pour les bureaux, les écoles, les clubs
- des locaux pour les services publics
- des locaux pour les services de santé
- des locaux pour les services de culture et de loisirs

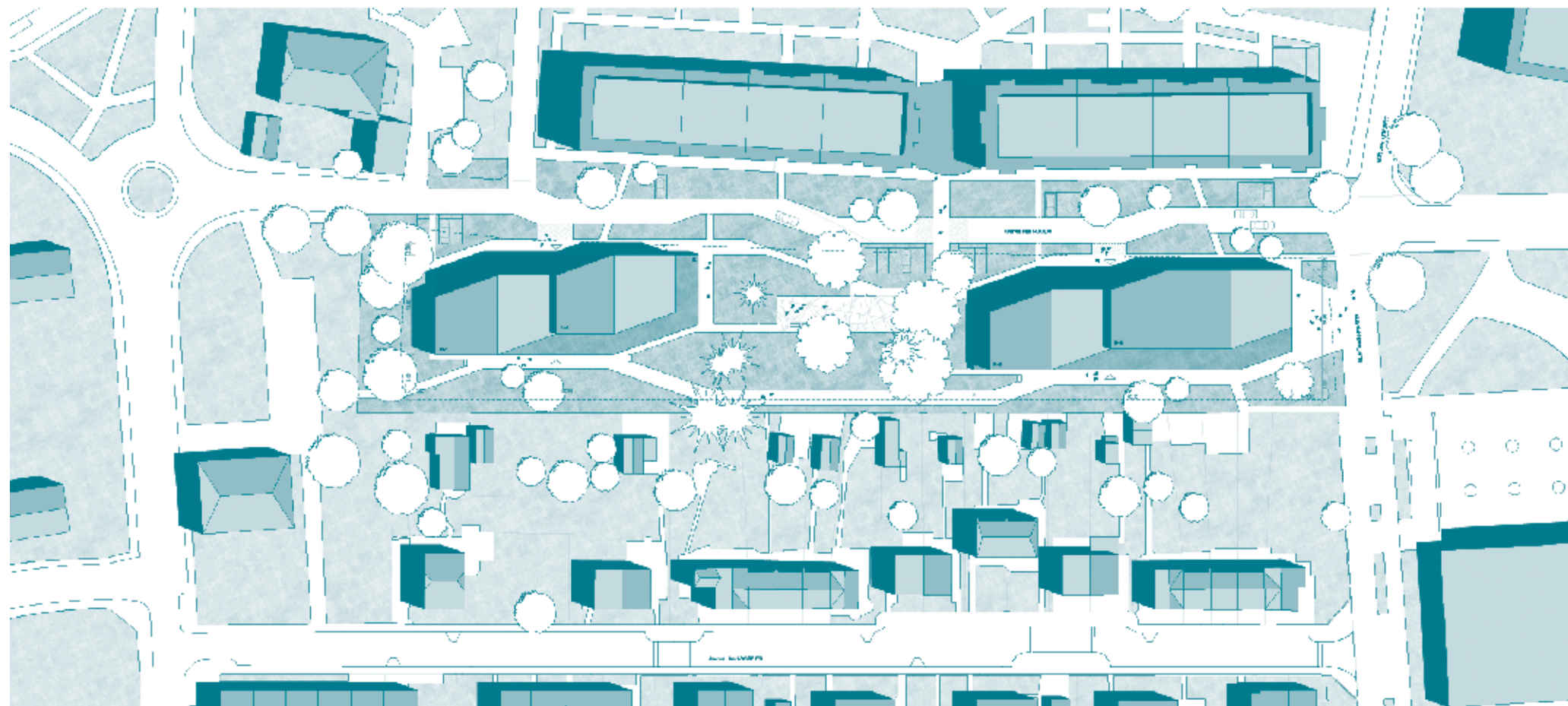


section sud-est, 1/500 plan, 1/100



façade sud-est, 1/1000

Projet n° 05





Projet n° 05
ENTRE DEUX

Bureau d'architectes
**Atelier d'architecture
Jacques Bugna SA, Genève**

Architecte paysagiste
M. Pascal Olivier, Genève

Commentaires du jury

Le projet est composé de deux doubles bâtiments de tailles inégales d'une certaine élégance.

Partant d'une typologie de base, le projet a cherché à composer une géométrie pour sortir du schéma de la barre. Ce faisant, les typologies produites restent plutôt traditionnelles avec un éventail entre les appartements traversants, mono-orientés ou positionnés sur les angles. A l'intérieur des appartements, on trouve de longs couloirs non éclairés et des pièces difficiles à meubler.

Le volume général est important pour un faible nombre de pièces ce qui rend le projet peu économique malgré l'absence de sous-sol.

Les surfaces d'activités au rez sont difficiles à exploiter.

La présence de surfaces extérieures non accessibles au 1^{er} étage n'est pas souhaitable pour le Maître d'ouvrage pour des questions d'entretien.

L'aménagement des espaces extérieurs est compliqué et favorise la circulation motorisée et la présence des stationnements de voitures peu idéale.

construction de logements économiques, rue des Héri-Godry 21 à 27, quartier de la Corniche, Genève

Appréhension globale

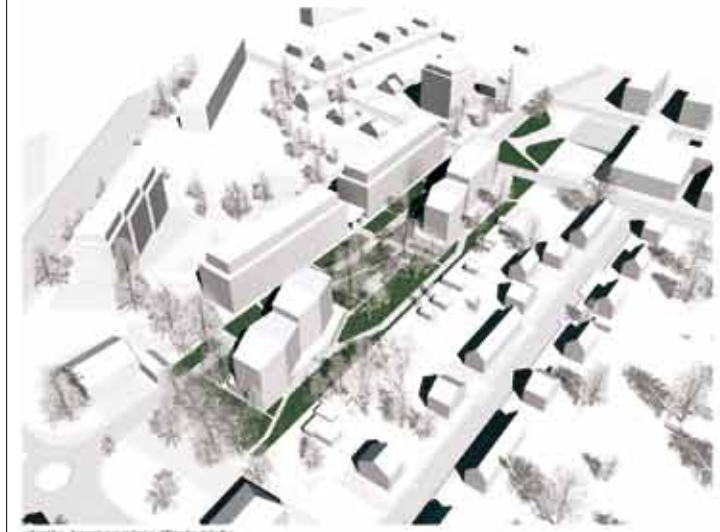
Contexte urbain
 Le quartier de la Corniche est caractérisé par ses hauteurs vertigineuses, ses façades en pierre et ses jardins suspendus. Le projet s'inscrit dans ce contexte urbain et vise à créer un habitat moderne et durable, tout en respectant les caractéristiques du quartier.
Le projet
 Le projet consiste en la construction de logements économiques, situés dans le quartier de la Corniche, à Genève. Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, tout en respectant les caractéristiques du quartier.
Le programme
 Le programme prévoit la construction de logements économiques, situés dans le quartier de la Corniche, à Genève. Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, tout en respectant les caractéristiques du quartier.

Concept architectural

Concept
 Le concept architectural est basé sur l'idée de créer un habitat moderne et durable, tout en respectant les caractéristiques du quartier. Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, tout en respectant les caractéristiques du quartier.
Organisation
 L'organisation du projet est basée sur l'idée de créer un habitat moderne et durable, tout en respectant les caractéristiques du quartier. Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, tout en respectant les caractéristiques du quartier.
Structure
 La structure du projet est basée sur l'idée de créer un habitat moderne et durable, tout en respectant les caractéristiques du quartier. Le projet vise à créer un habitat moderne et durable, tout en respectant les caractéristiques du quartier.



Plan de situation - emplacement du bâtiment à Genève



Vue aérienne - emplacement du bâtiment à Genève



Plans de situation - emplacement du bâtiment à Genève

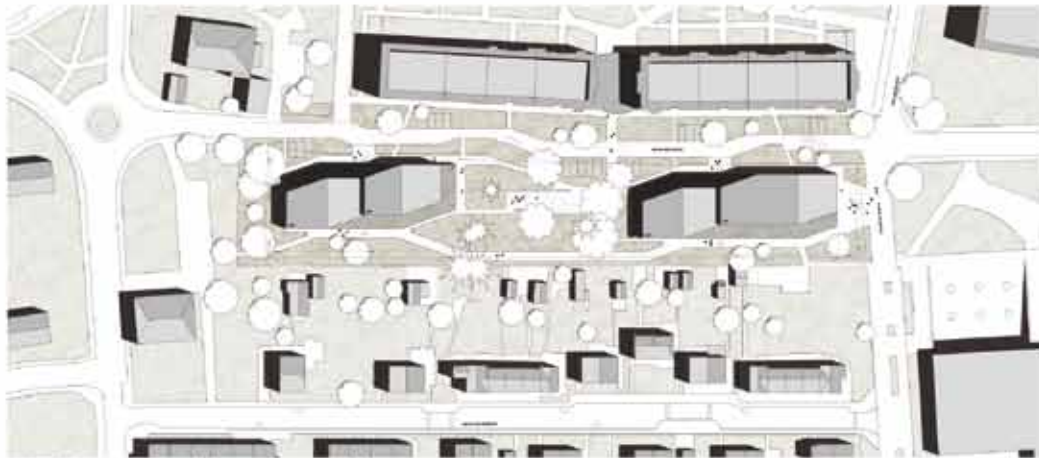
Appréhension globale



Vue de l'extérieur - emplacement du bâtiment à Genève



Vue de l'intérieur - emplacement du bâtiment à Genève



plan masse 1:500

Concept paysager
 Le projet propose un espace de séjour en plan incliné, une courbe architecturale de base à l'échelle humaine et offre davantage d'entrées de lumière naturelle. La courbe et la verticalité du site.



Les espaces en grande hauteur de qualité se voient enrichis par un habitat. Les espaces les moins élevés ont un caractère de courtoisie qui s'inscrit dans le tissu urbain existant et s'adapte à l'usage traditionnel de la rue. Les courbes de relief, les pentes et les hauteurs sont à intégrer soigneusement.

Matériaux et revêtements de sol

Plancher, revêtement	Grès, grès naturel	Revêtement, grès noir
----------------------	--------------------	-----------------------

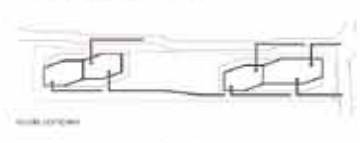
Le plan incliné est géré par une courbe architecturale. Les courbes architecturales de base à l'échelle humaine. Le plan incliné est géré par une courbe architecturale. Les courbes architecturales de base à l'échelle humaine.

Les courbes architecturales de base à l'échelle humaine. Les courbes architecturales de base à l'échelle humaine.

entre deux



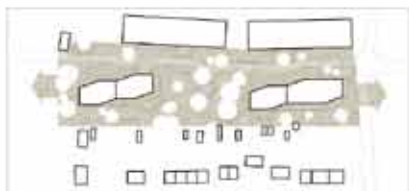
section entre deux bâtiments



section coupe



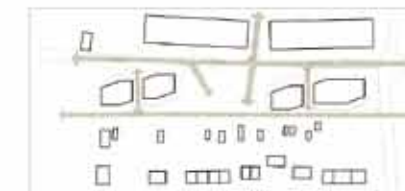
section élévation



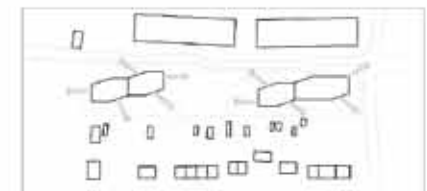
plan masse 1:500



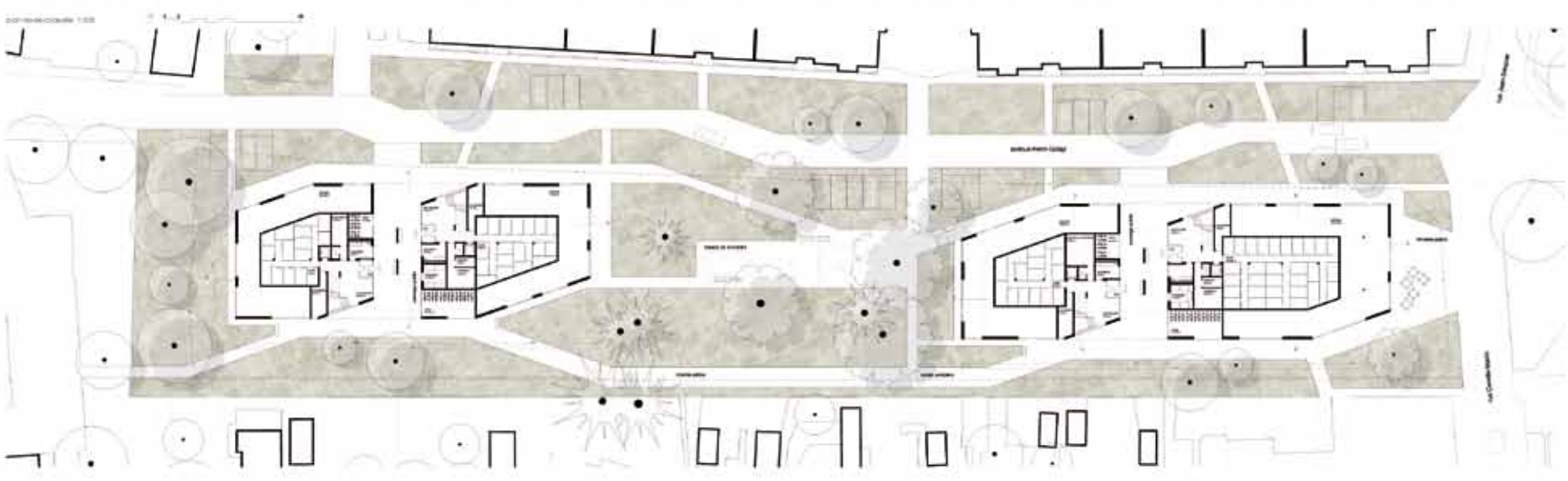
plan masse 1:500



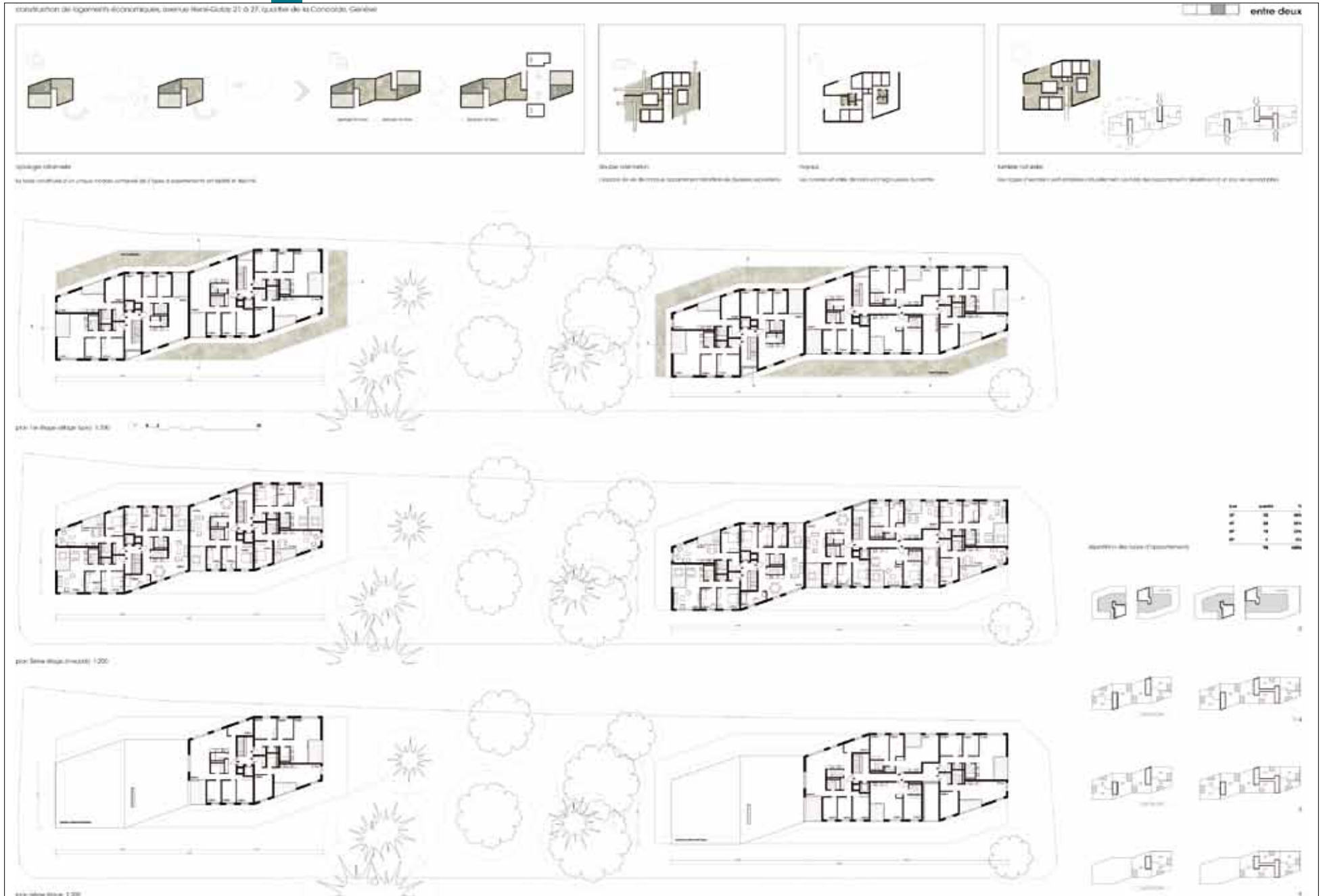
plan masse 1:500



plan masse 1:500



section élévation 1:500

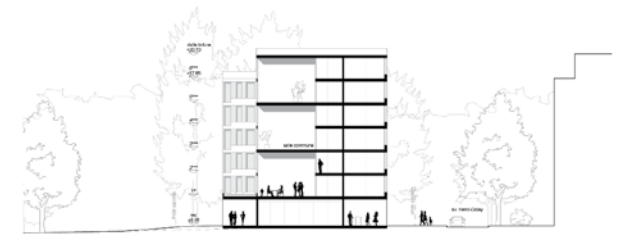




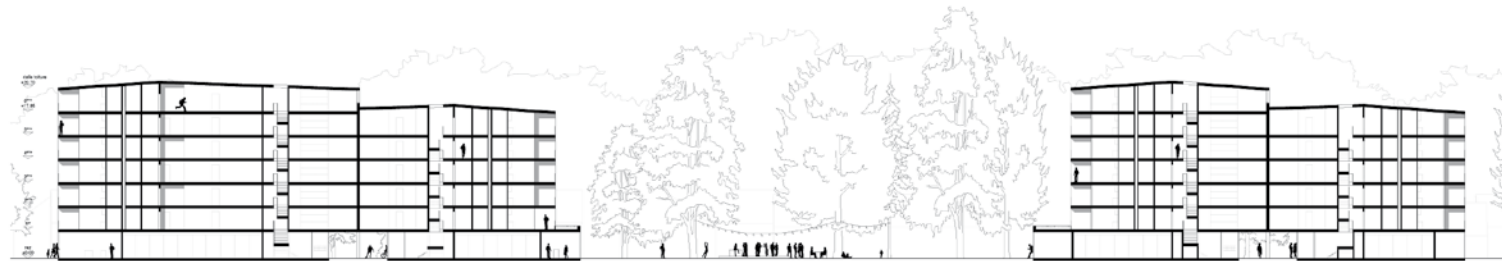
coupe transversale bd 1:200



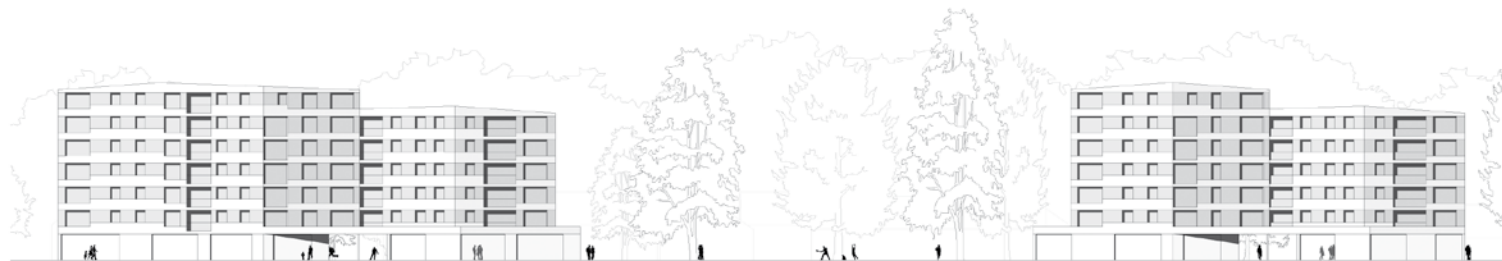
coupe transversale cc 1:200



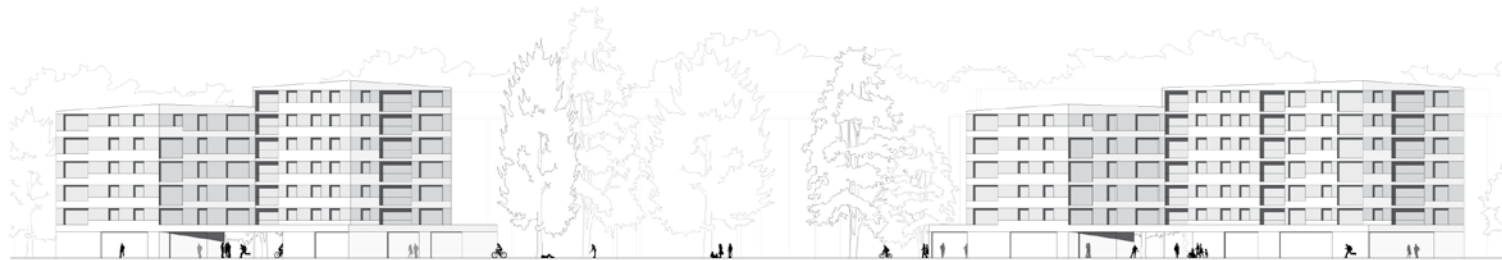
coupe transversale ad 1:200



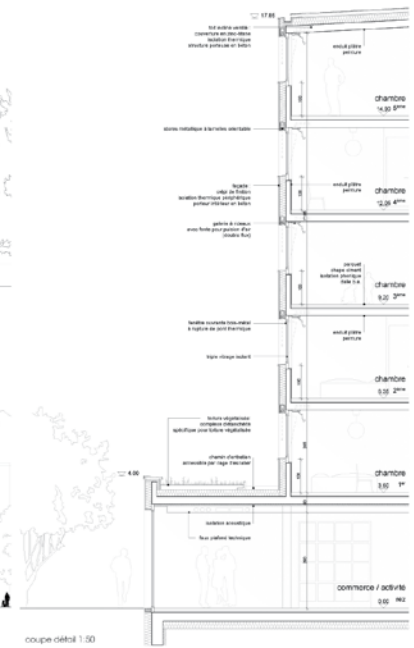
coupe longitudinale ad 1:200



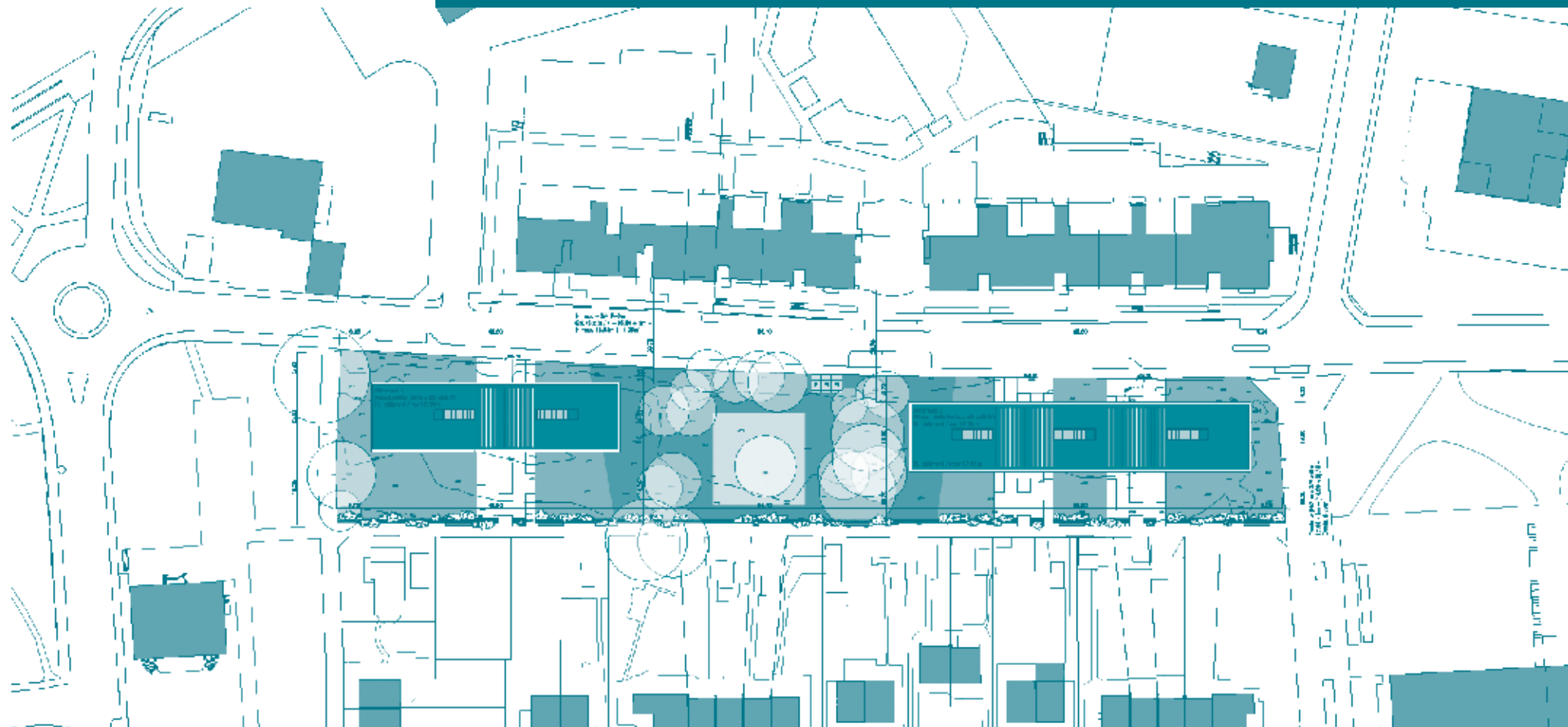
élévation façade ouest 1:200



élévation façade est 1:200



Projet n° 06





Projet n° 06
FENETRES SUR JARDIN

Bureau d'architectes
Brodbeck Roulet SA, Carouge

Architecte associé
BR Architectes associés SA, Carouge

Architecte paysagiste
Denogent SA, Prangins

Commentaires du jury

Le projet se caractérise par deux volumes simples de longueur différente légèrement décalés, de 5 étages sur rez traversés par des passages publics donnant accès aux entrées d'immeubles.

Le projet est rationnel et économique avec des typologies traversantes pour les quatre pièces et plus, et monorientés pour les petits appartements.

Le projet, comme son nom l'indique, porte une attention particulière à la fenêtre comme un ensemble, légèrement en avant de la façade, composé par un élément fixe et un élément de ventilation permettant de gérer les questions liées à l'ensoleillement et à la chaleur. Pourtant, ce point ne suffit pas à rendre les logements attractifs.

Le point négatif concerne principalement les rez-de-chaussée avec trop de locaux communs et difficiles à exploiter. L'appartement situé au rez-de-chaussée n'est pas conforme à la LCI. Il doit être surélevé de un mètre ou avoir un dégagement privatif de quatre mètres. L'ouverture centrale est pénalisée par les stockages au centre qui sont potentiellement problématiques.

La stratégie du chaud et du froid n'est pas suffisamment précise.

Les principes directeurs du PDQ n'ont pas été respectés sur plusieurs points: la requalification et le déclassement de l'axe Henri-Golay, sur les aménagements des espaces publics identitaires, sur l'obligation de recul des nouvelles constructions et d'autres points en liaison avec l'espace Voltelène.

Les espaces extérieurs ne sont pas diversifiés et ne proposent rien en matière d'appropriation. Les cheminements sont rigides.

CONCOURS HENRI-GOLAY, PLANCHER 1 2 3 4

FENETRE sur JARDIN



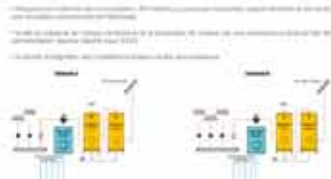
Le projet **FENETRES sur JARDIN** reprend l'architecture d'origine et développe une architecture contemporaine et innovante qui s'inscrit dans le contexte de la ville de Carouge. Le projet est situé dans le quartier de la **Passerelle** et est composé de deux bâtiments de 10 et 12 étages. Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la population de Carouge et offrir un cadre de vie agréable et innovant. Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la population de Carouge et offrir un cadre de vie agréable et innovant.

Le projet **FENETRES sur JARDIN** est conçu pour répondre aux besoins de la population de Carouge et offrir un cadre de vie agréable et innovant. Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la population de Carouge et offrir un cadre de vie agréable et innovant.



Section transversale de la fenêtre sur jardin.

Le projet **FENETRES sur JARDIN** est conçu pour répondre aux besoins de la population de Carouge et offrir un cadre de vie agréable et innovant. Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la population de Carouge et offrir un cadre de vie agréable et innovant.



Plan de la fenêtre sur jardin.

Le projet **FENETRES sur JARDIN** est conçu pour répondre aux besoins de la population de Carouge et offrir un cadre de vie agréable et innovant. Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la population de Carouge et offrir un cadre de vie agréable et innovant.



Plan de la fenêtre sur jardin.

Le projet **FENETRES sur JARDIN** est conçu pour répondre aux besoins de la population de Carouge et offrir un cadre de vie agréable et innovant. Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la population de Carouge et offrir un cadre de vie agréable et innovant.



Plan de la fenêtre sur jardin.



Aménagement du Jardin



Le Passage

Le Jardin

Le Jardin

Le Jardin



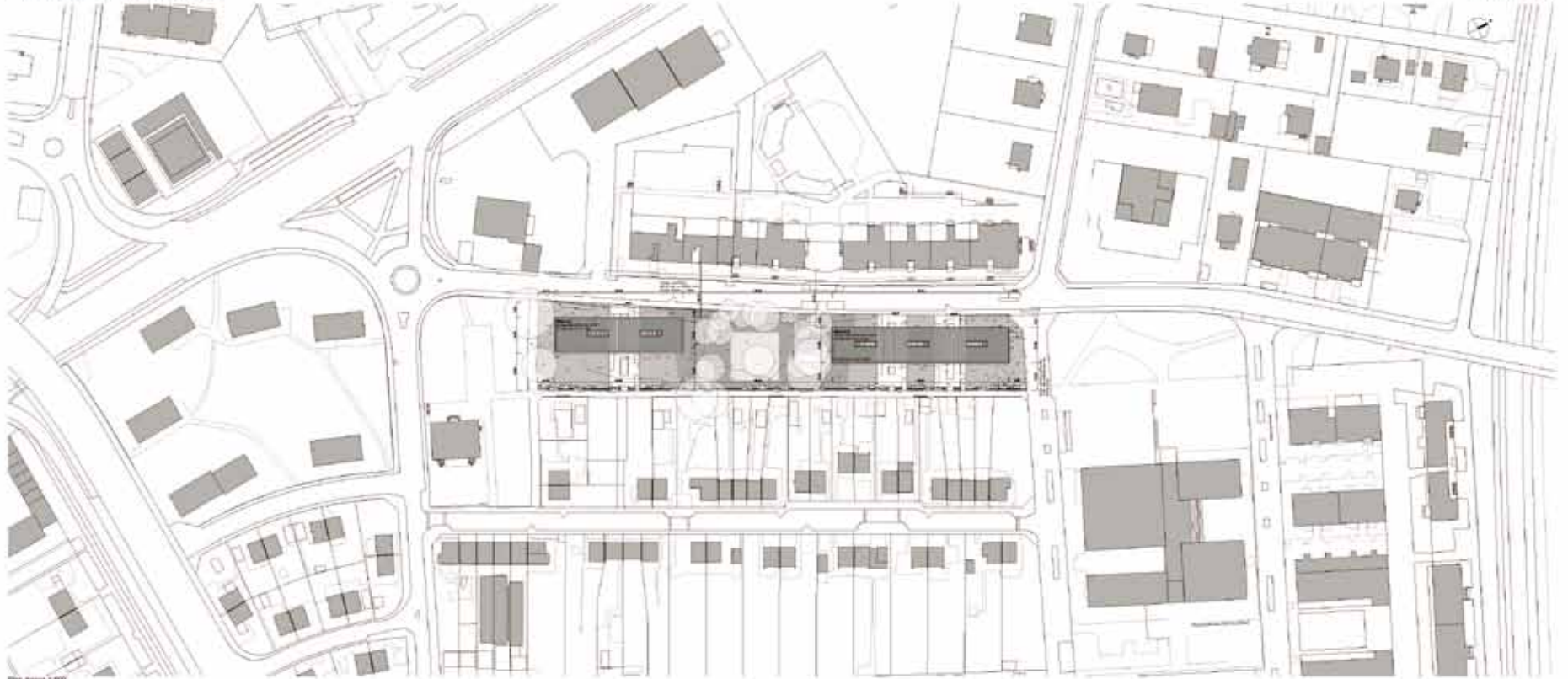
Aménagement du Jardin

Le Passage

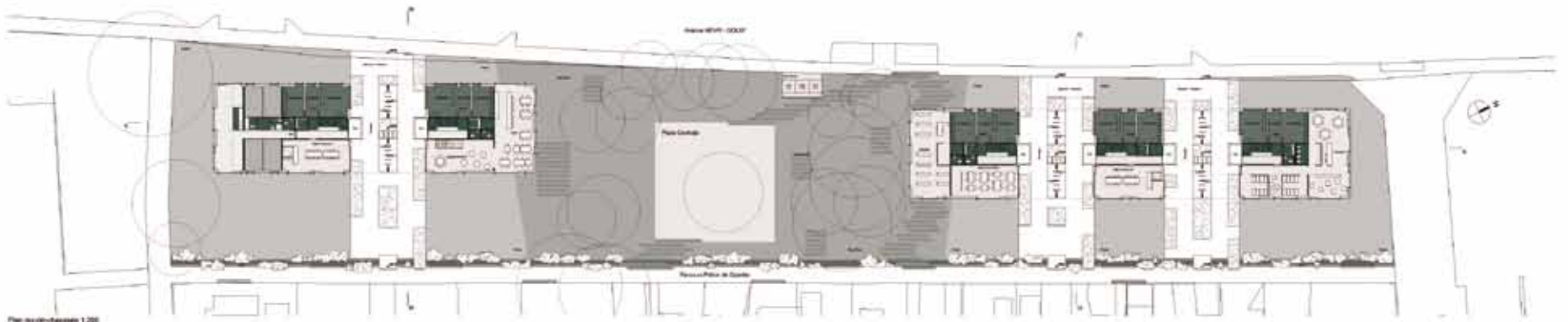
Le Jardin

Le Jardin

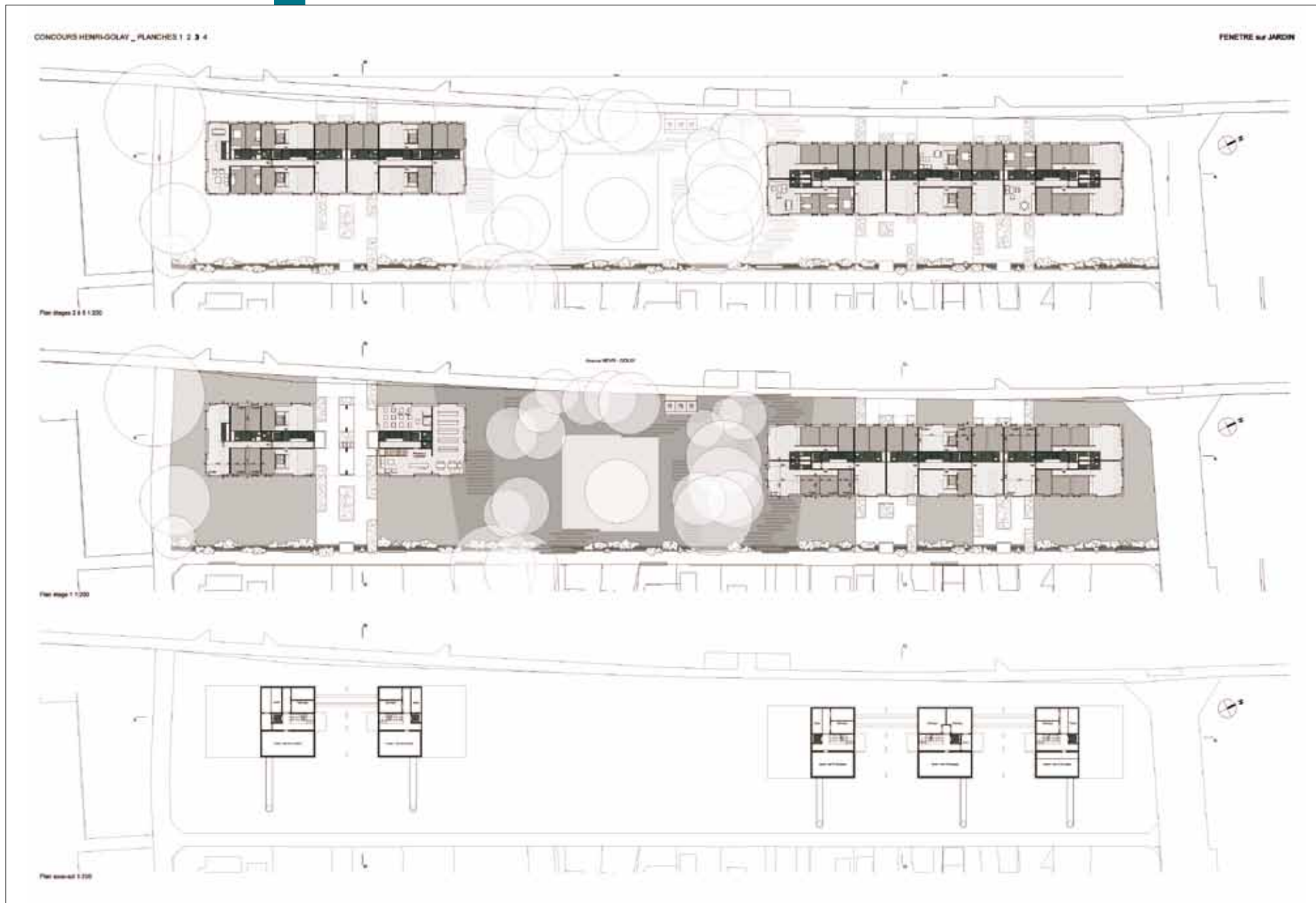
Le Jardin



Plan Masse 1/500

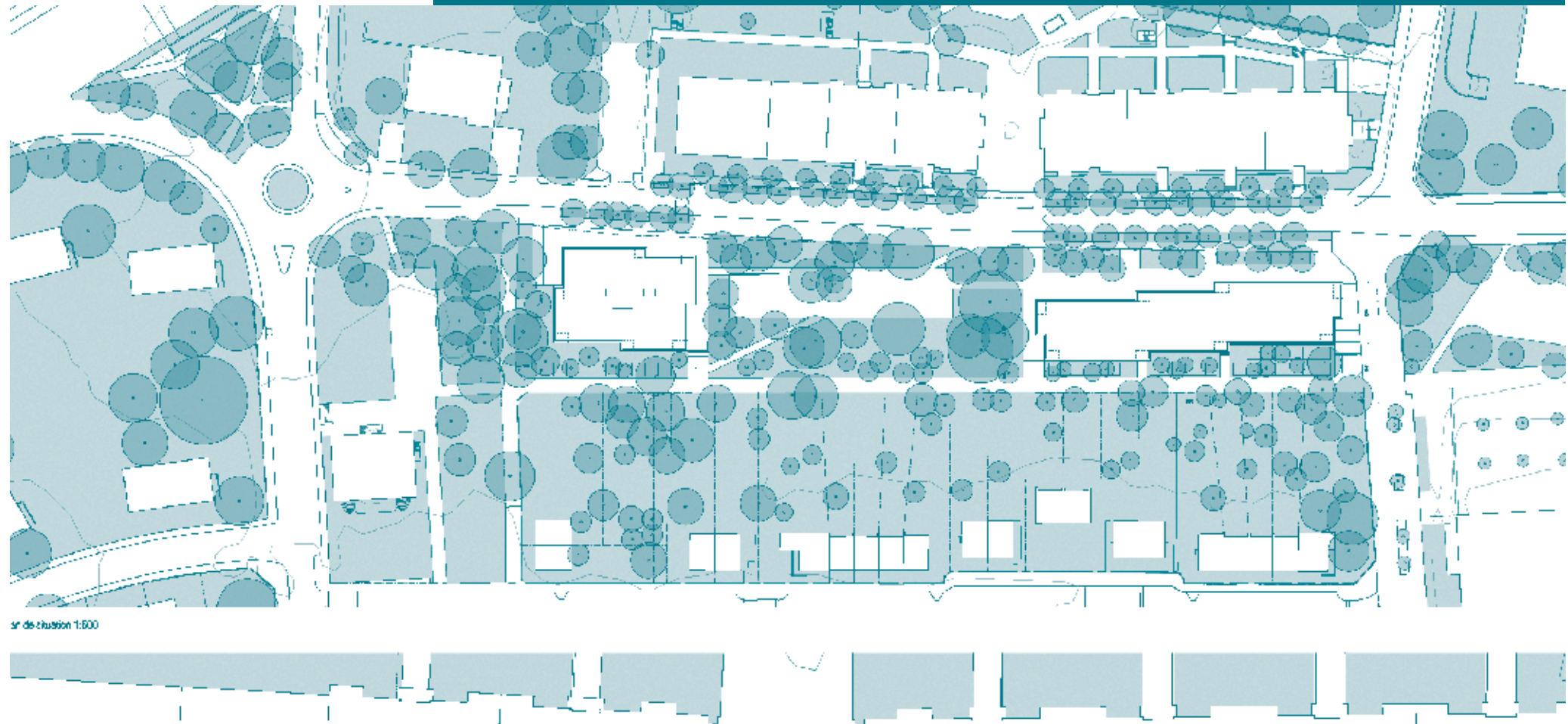


Plan Architecture 1/200





Projet n° 07





Projet n° 07
LAUREL & HARDY

Bureau d'architectes
LRS Architectes Sàrl, Genève

Architecte associé
**ACAU sté coopérative-atelier
coopératif d'architecture
et d'urbanisme, Genève**

Architecte paysagiste
Atelier Descombes Rampini SA, Genève

Commentaires du jury

Le projet se compose de deux immeubles, l'un de 7 étages, situé à l'entrée du périmètre et organisé autour d'une seule circulation verticale centrale, et l'autre une longue barre de 5 étages organisée en trois éléments décrochés par les deux circulations verticales.

Les typologies sont très différentes d'un bâtiment à l'autre. Elles seront traitées ici séparément, plus compactes sur le premier bâtiment et plus allongées dans l'autre.

Dans les deux cas, on trouve des appartements mono orientés. Il y a une velléité de double orientation dans les appartements situés sur les angles mais les typologies du second bâtiment sont marquées par de longs couloirs distributifs. Les traversants sont traités de manière à anéantir l'apport de lumière naturelle en réalisant des chicanes qui coupent l'espace. Certaines cuisines sont très éloignées de la façade.

Il manque une systématique dans les typologies qui rendrait l'ensemble cohérent.

Le traitement des rez est fragmenté et peu convaincant. Le régime de mobilité de l'avenue Henri-Golay n'est pas clair.

Les stratégies du chaud et froid sont maîtrisées. La lumière naturelle n'a pas été traitée avec l'attention nécessaire.

Les thématiques environnementales ont été bien appréhendées.

Les distances aux limites ne respectent pas la LCI à l'Est.



Contexte

Le projet est situé dans le quartier de la Cicolette, à Genève, sur un terrain de 10 000 m². Le terrain est bordé par l'avenue Hans-Gelley 21 & 23. Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des espaces verts. Le projet consiste en la construction de logements économiques.

Programme

Le programme comprend 100 logements économiques, répartis sur 10 étages. Le projet comprend également des espaces communs, des espaces verts et des espaces de stationnement.

Concept

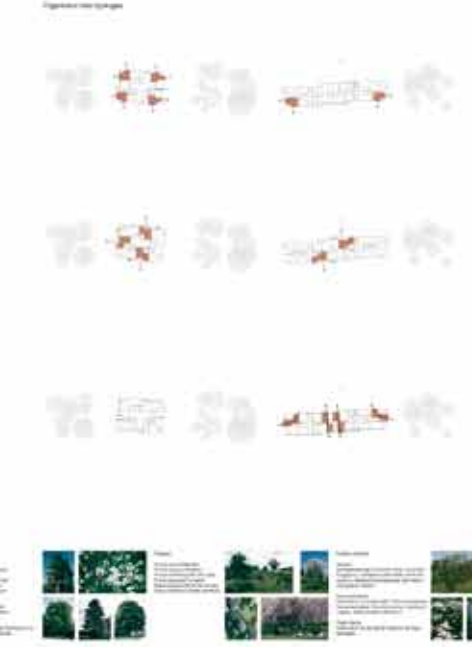
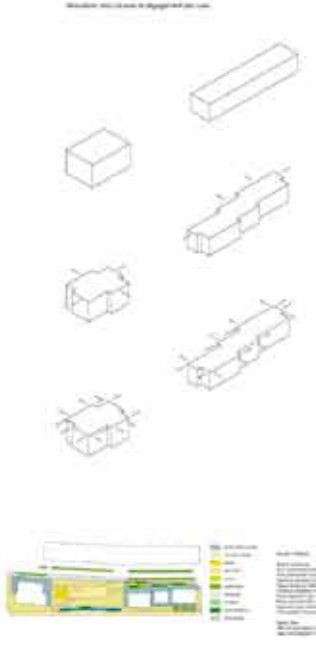
Le concept architectural est basé sur la création d'un quartier vivant et durable. Le projet est conçu pour offrir des logements abordables et de qualité, tout en favorisant la mixité sociale et la proximité avec les services de proximité.

Organisation

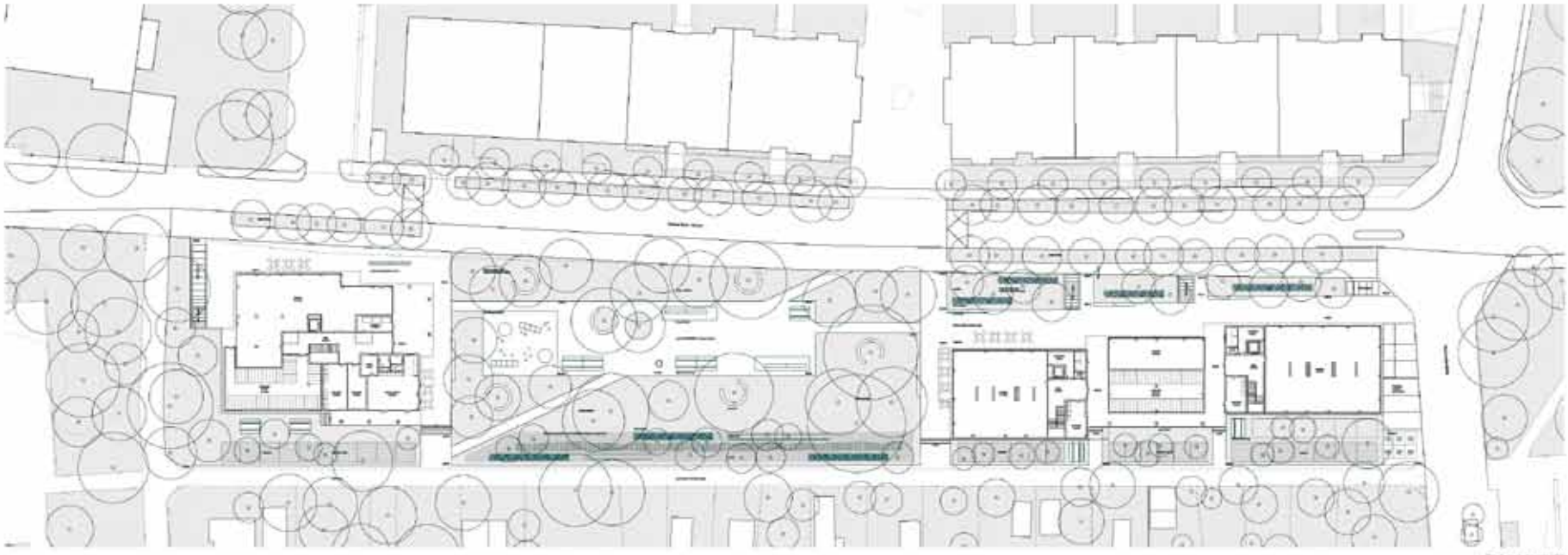
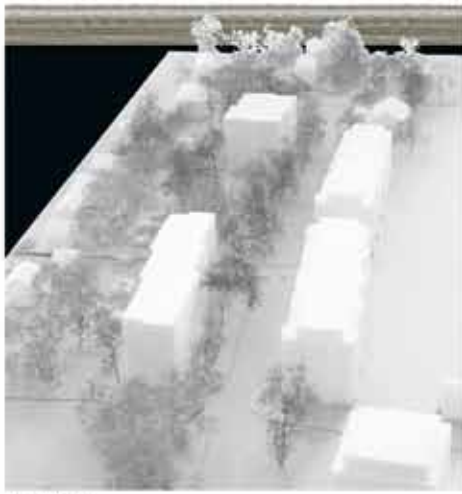
Le projet est organisé en trois phases de construction. La première phase comprend la construction des bâtiments de 10 étages. La deuxième phase comprend la construction des espaces communs et des espaces verts. La troisième phase comprend la construction des espaces de stationnement.

Conclusion

Le projet est une réponse à la demande croissante de logements économiques à Genève. Le projet est conçu pour offrir des logements abordables et de qualité, tout en favorisant la mixité sociale et la proximité avec les services de proximité.



Fondation HBM Emile Dupont - Projet pour la construction de logements économiques - Quartier de la Cicolette - Avenue Hans-Gelley 21 & 23 - Genève







Plan de site 1/50

Éléments de planification de terrain



- Aire de stationnement
- Aire paysagée
- Bâtiments existants et à reconstruire

Surface Totale	
Surface bâtie	20 000 m ²
Surface paysagée	20 000 m ²
Surface de stationnement	20 000 m ²
Surface totale	60 000 m ²

Surface des Bâtiments	
Surface bâtie	20 000 m ²
Surface à reconstruire	10 000 m ²
Surface à détruire	10 000 m ²
Surface totale	40 000 m ²

Surface des Aires	
Surface paysagée	20 000 m ²
Surface de stationnement	20 000 m ²
Surface totale	40 000 m ²



Plan de détail 1/50

Éléments de planification



- Appartement
- Appartement
- Appartement
- Appartement

Surface des Appartements	
Appartement	20 m ²
Appartement	20 m ²
Appartement	20 m ²
Appartement	20 m ²
Appartement	20 m ²



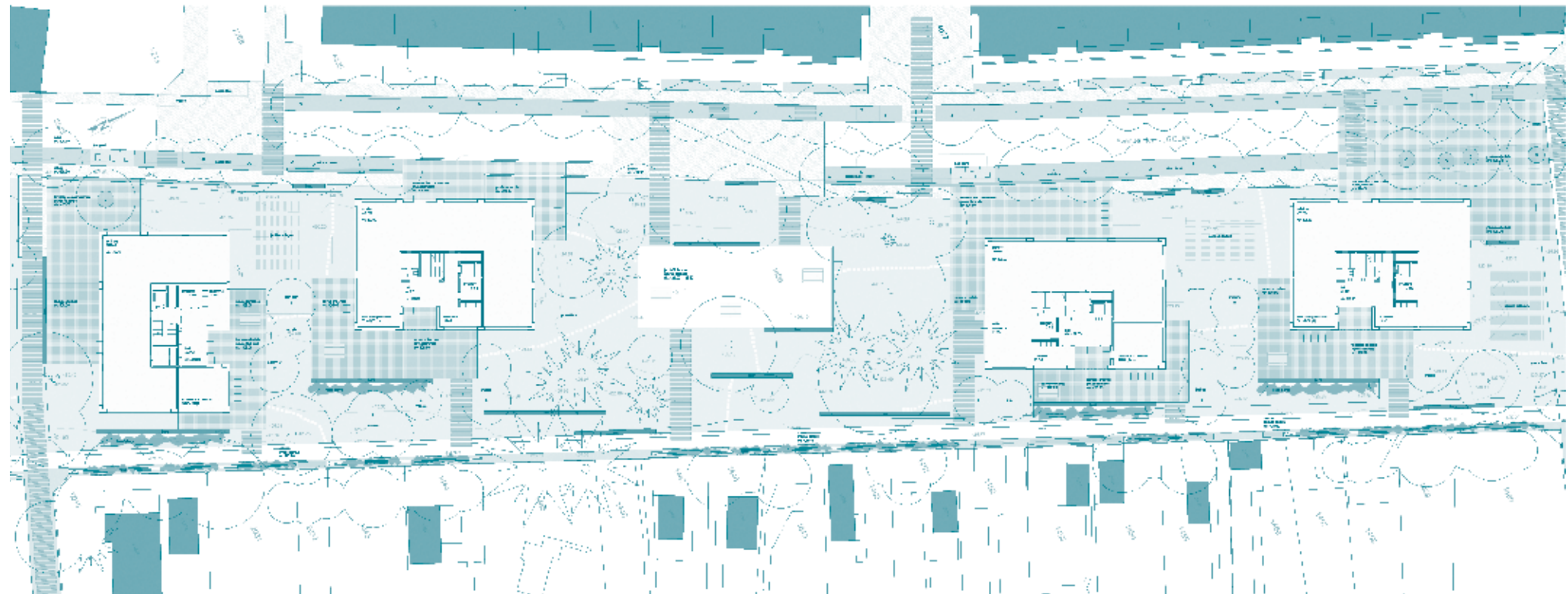
Projet n° 08



relaxation 1/500



plan masse avec végétation paysagère 1/1000





Projet n° 08
LES 4 SAISONS

Bureau d'architectes
CLR Architectes SA, Genève

Architecte paysagiste
M. Pascal Heyraud, Neuchâtel

Commentaires du jury

Quatre immeubles de six étages de même gabarit sont implantés de manière à créer des décalages et des percées entre l'avenue Henri-Golay et la cité jardin. La volonté d'implantation pavillonnaire est certes intéressante. L'organisation du plan comporte un noyau central donnant accès à trois appartements par palier. Chaque appartement bénéficie d'au moins deux orientations et d'une grande loggia.

Les typologies sont basées sur une organisation très rigoureuse autour d'un noyau central compact qui est strictement le même quel que soit la taille de l'appartement. Cette volonté de rationalisation est intéressante.

Les surfaces des pièces sont généreuses avec, en contrepartie, peu de logements. Ceci provient du fait que la typologie choisie ne permet que d'ajouter ou de retrancher les chambres aux éléments strictement identiques que sont le couloir, le noyau technique et le séjour. Cette rigidité fait que, pour les appartements de six pièces, la surface communautaire n'est pas suffisante et pour les petits appartements l'équipement sanitaire est supérieur aux directives de la LGL. L'accès à une chambre par la cuisine n'est pas souhaitable.

La cage d'escalier ne bénéficie d'aucune lumière naturelle à l'exception du dernier étage.

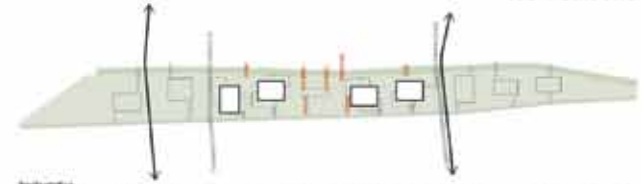
La réponse donnée aux questions environnementales est bonne et la conformité avec le PDQ Concorde est bonne.

Le projet n'est pas conforme à la LCI sur les points de distance aux limites et entre bâtiments.

planche n°1

CONCOURS HENRI-GOLAY

les 4 saisons



Implémentation
 Le projet propose une implantation particulière de petits immeubles dans un parc. Cette succession de petits bâtiments garantit un aménagement varié sur le site et offre des perspectives. La notion d'espaces est effacée au profit d'une alternance multiple élargissant le caractère linéaire du site. Les bâtiments s'alignent dans une structure sobre avec des rapports d'échelles contrastés. Les angles parallèles évitent d'allonger les volumes, ainsi que la forme forte des immeubles et leur matérialité reflétant l'adéquation du parc.
 L'espace semi-public de chaque immeuble est identifié par les terrasses d'entrée, regroupées par paires de manière étroite dans le site, tandis que les terrasses des communes créent de nouveaux contours les différents volumes en relation avec le contexte existant. Le jardin Valaisien situé au centre du Parc agit comme un espace de référence au cœur de la petite forêt.
 Les immeubles comportent un niveau de logement sur un rez-de-chaussée dédié aux activités et au commerce. Chaque immeuble bénéficie ainsi d'un local vélo privatif accessible directement depuis le couvert d'entrée. Les balcons sont situés devant chaque hall d'entrée, en bon visuel avec la terrasse. Ces derniers contribuent à la convivialité de l'espace public. Le salon commun, situé dans le troisième bâtiment, bénéficie d'un accès indépendant et s'ouvre sur le jardin Valaisien. Deux accès-ponts sont situés sur l'avenue Henri-Golay.
 Les immeubles et en site de rayonnement. Forme celui du côté de la rue Camille Riton qui régénère les deux PC dans lesquels se trouvent les entrées. L'absence de sous-sol, outre l'absence tout française qui favorise qu'elle générale, permet de doubler les aménagements et de réduire la distance avec les entrées existantes.

Typologie
 La typologie se veut très rationnelle. Trois appartements identifiés s'organisent autour de la cage d'escalier. Chaque appartement s'articule autour de son noyau central qui regroupe toutes les techniques de manière économique. L'espace séjour comme est généreux et profite d'une double orientation, il est protégé au rez-de-chaussée par un balcon d'angle. Locales supplémentaires à la chambre 1 permet une utilisation diversifiée et découverte de l'espace. Une utilisation traditionnelle du logement peut donc cohabiter avec une utilisation plus ouverte, fluide et communautaire. L'habitat devient ainsi propice à être une chambre, procurant un sentiment de grandeur et de grandiose.
 La flexibilité du noyau central permet d'encadrer la participation. La chambre supplémentaire située derrière la cage d'escalier permet la création des types d'appartements. La proportion du nombre de pièces par appartement est ajustable en fonction des besoins. Le projet prend en compte les recommandations des fondateurs, avec notamment des vitres d'éclairage à 3m2, un espace fluide avec récupération, des surfaces à la française, des salles aménagées par appartement et une maximisation des surfaces.
 Le projet propose 880 m² d'activités (700 m² net) et 72 appartements, dont 34 logements LUP et 18 logements en libre choix, pour un total de 212 unités. Les logements comprennent 85% de 3 et 4 pièces, 30% de 5 pièces et 5% de 6 pièces. Les surfaces brutes sont de 22,7 m² par pièce pour l'ensemble des logements.

Structure, matériaux
 La typologie se veut très rationnelle. Trois appartements identifiés s'organisent autour de la cage d'escalier. Chaque appartement s'articule autour de son noyau central qui regroupe toutes les techniques de manière économique. L'espace séjour comme est généreux et profite d'une double orientation, il est protégé au rez-de-chaussée par un balcon d'angle. Locales supplémentaires à la chambre 1 permet une utilisation diversifiée et découverte de l'espace. Une utilisation traditionnelle du logement peut donc cohabiter avec une utilisation plus ouverte, fluide et communautaire. L'habitat devient ainsi propice à être une chambre, procurant un sentiment de grandeur et de grandiose.
 La flexibilité du noyau central permet d'encadrer la participation. La chambre supplémentaire située derrière la cage d'escalier permet la création des types d'appartements. La proportion du nombre de pièces par appartement est ajustable en fonction des besoins. Le projet prend en compte les recommandations des fondateurs, avec notamment des vitres d'éclairage à 3m2, un espace fluide avec récupération, des surfaces à la française, des salles aménagées par appartement et une maximisation des surfaces.

Structure, matériaux
 La typologie se veut très rationnelle. Trois appartements identifiés s'organisent autour de la cage d'escalier. Chaque appartement s'articule autour de son noyau central qui regroupe toutes les techniques de manière économique. L'espace séjour comme est généreux et profite d'une double orientation, il est protégé au rez-de-chaussée par un balcon d'angle. Locales supplémentaires à la chambre 1 permet une utilisation diversifiée et découverte de l'espace. Une utilisation traditionnelle du logement peut donc cohabiter avec une utilisation plus ouverte, fluide et communautaire. L'habitat devient ainsi propice à être une chambre, procurant un sentiment de grandeur et de grandiose.
 La flexibilité du noyau central permet d'encadrer la participation. La chambre supplémentaire située derrière la cage d'escalier permet la création des types d'appartements. La proportion du nombre de pièces par appartement est ajustable en fonction des besoins. Le projet prend en compte les recommandations des fondateurs, avec notamment des vitres d'éclairage à 3m2, un espace fluide avec récupération, des surfaces à la française, des salles aménagées par appartement et une maximisation des surfaces.

Développement durable
 Les moyens de réduction d'émission de CO₂ - suite le concours CYS² - à développer s'appuient sur un excellent coefficient de forme des bâtiments et sur l'optimisation de la structure, allée à une mise en œuvre de matériaux adaptés pour l'environnement. Un maximum de locaux bénéficie de la lumière naturelle. La toiture végétalisée participe à la réduction d'émission de CO₂ et à la réduction de la pollution sonore. Une enveloppe thermiquement performante est proposée afin de minimiser à la base les besoins énergétiques. Un principe de ventilation simple flux hygrothermique avec zéro à chaleur sur l'air vicié sans privilège. Ce principe optimise le projet tout en étant compatible avec une haute performance énergétique. L'écotage des espaces communs sera à très faible consommation d'énergie. La construction ainsi optimisée est associée à une réflexion sur le démontage et le recyclage, ainsi que sur la flexibilité et l'adaptabilité dans le temps.

site ouvert et



Concept paysage

Un parc généreux à l'échelle du quartier
 L'espace défini par les fronts bâtis situés au nord-est de l'avenue Henri-Golay et les limites parcellaires de la Cité-jardin d'Aire est considéré comme un véritable parc urbain. Il constitue le base verte structurante de la zone et se relie au Parc de la Ville de Genève et à l'École des Ouches. Ce parc continu et linéaire, composé d'un espace central parcourable de tous vers et bordé d'allées piétonnes généreuses, procure au gré des opportunités, un véritable espace vert généreux, incontournable et structurant pour l'ensemble du quartier. Le parc propose également la possibilité des espaces non-bâti. La perméabilité du parc est garantie d'une part par l'implémentation performante des nouveaux immeubles et de leur accès adéquat et d'autre part, par la mise en place d'une succession de cheminement, pistes et aménagements, en travers du parc et qui connectent et protègent les différents parcours existants ou projets.
 Les allées linéaires du parc, espace de transition entre les parcs et les bâtiments, se déploient en une rue et un cheminement de proximité douce. Le passage de la rue inter-quartier à la rue résidentielle partagée est signalé par l'interposition de la chaussée au sol des matériaux vifs. Dans le secteur occupé par le rez-de-chaussée, les deux structures contrastées se distancient et créent des espaces généreux qui définissent le quartier.
 À leur rencontre, la mixité des usages et des espaces permettent à une mise en réseau de flux variés, d'espaces collectifs et publics à destination des habitants et des passants. Les terrasses communales et d'entrée aux logements, le jardin de Valaisien avec des jeux pour enfants et les jardins partagés, l'articulation et la multiplication de ces différents espaces créent une grande liberté d'appropriation et d'usage positive protégeant le contact, la communication et les relations humaines.

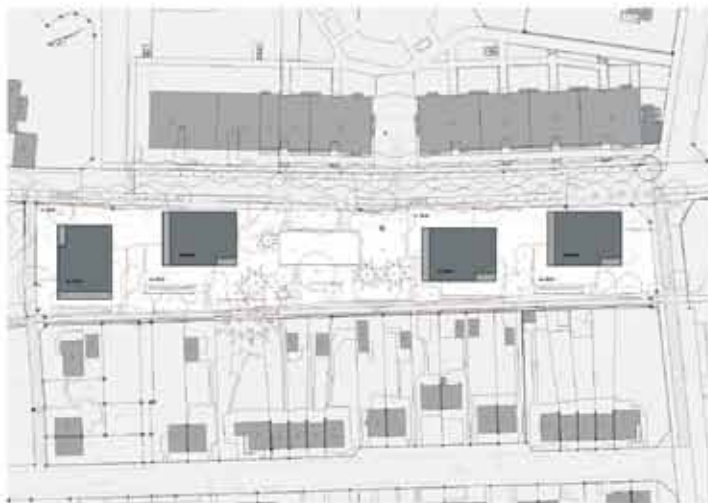
site structuré



Un patrimoine revivifié et renforcé

Reconstruisant le quartier des végétations en gracie, le projet propose de compléter et de renforcer le patrimoine existant par un choix de végétaux résilients et adaptés à la zone qui prolongent les continuités existantes. La rue est bordée par un alignement continu d'une alternance de tilleuls et de tilleuls bordés qui le cheminement proposé entre la villa Concordia et l'école des Ouches renforce la présence filiforme des végétaux bordant la Cité-jardin d'Aire. Des arbres futurs sont plantés à proximité des parcs piétons. L'implémentation des végétaux propose renforce le caractère du site, comme les visés vers la générosité et offre aux habitants et promeneurs un lieu de fraîcheur dans le ville.
 Des matériaux perméables et semi-perméables sont mis en place sur la très grande majorité du pavé, réduisant par 10 l'utilisation des sols imperméables aux surfaces couvertes par des véhicules sur l'avenue Henri-Golay. Les sols de chaussées sont prolongés par des terrasses construites en pavés posés sur sable. Celles-ci accueillent également les zones de vélos visiteurs. En complément aux surfaces végétalisées et afin de garantir la gestion des eaux de surface sur le site, une série de fossés sont en zone de filtration à ciel ouvert. Ces espaces participent également à l'amélioration des usages du site par le site végétal au fil du temps entre les parcs et les terrasses des logements. Cette gestion des eaux s'intègre au paysage par une rue le long du chemin bordant la cité-jardin. Le rapport au sol proposé permet aussi de conforter l'identité naturelle du quartier.
 La simplicité et la durabilité des matériaux et de la végétation proposés garantissent une longue durée de vie aux aménagements extérieurs et de faible coût d'entretien. Le caractère déposé par les équipements urbains et les revêtements de sol assurent la cohésion et la lisibilité des différents lieux à l'échelle du quartier. La scénographie nocturne participe également au cadre de vie. Un éclairage raisonné et différencié est mis en place. Les cheminements piétons sont balisés tandis que le jardin Valaisien accueille un éclairage doux diffus sous la forme d'une guirlande lumineuse.

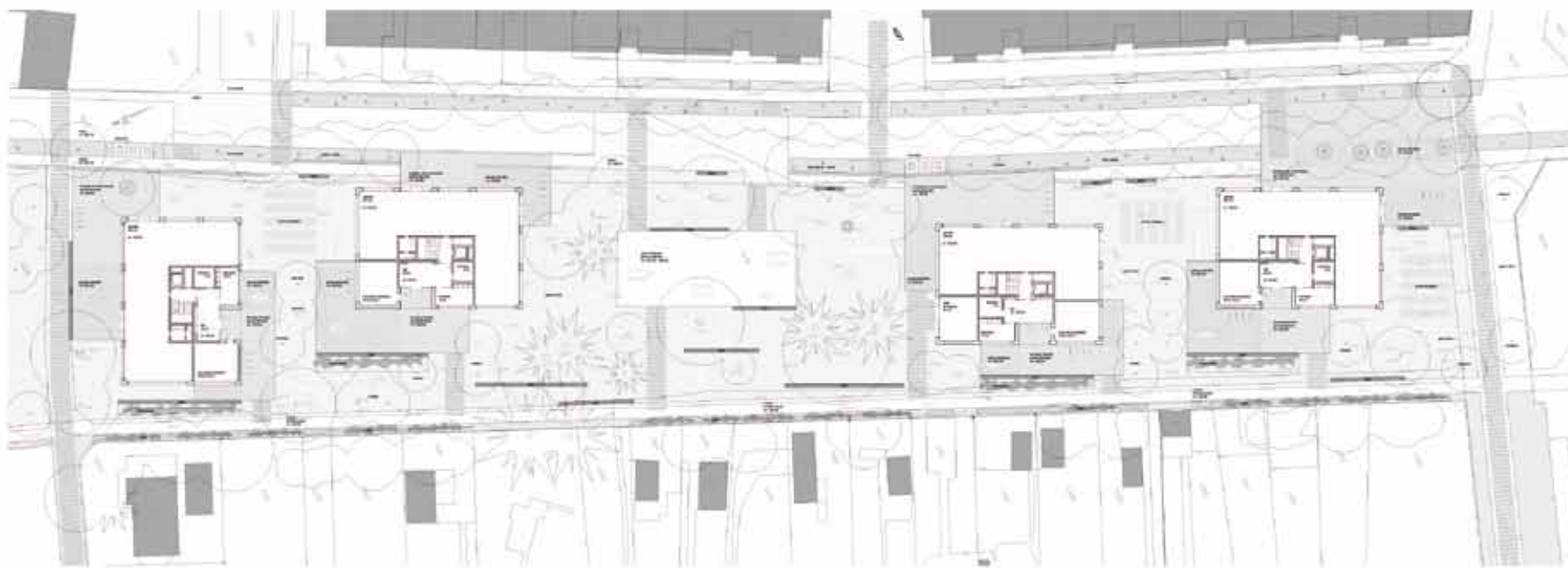




plan Proposition n°1



plan Masse sans détails pour planche n°1



plan de voirie illustré sans aménagement n°1

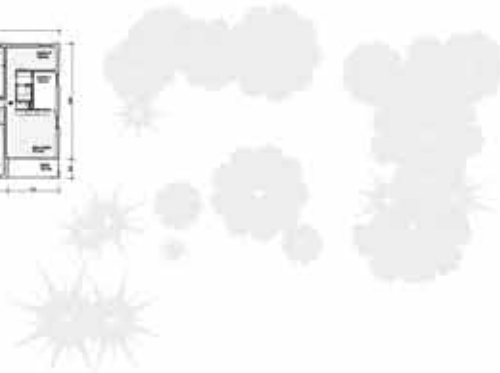
planche n°3

CONCOURS HENRI-GOLAY

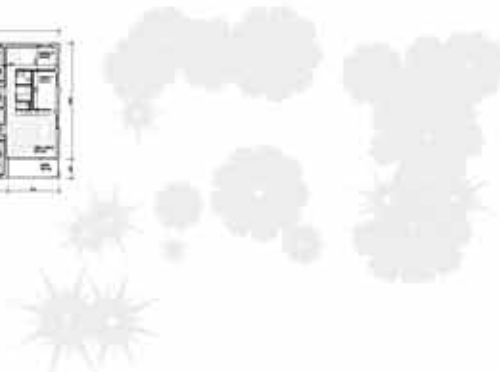
les 4 saisons



plan étage type 4 pièces / 2 pièces



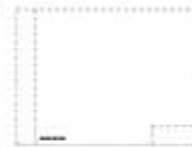
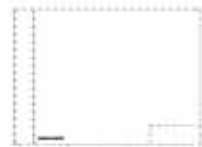
plan étage type 2 pièces / 4 pièces / 4 pièces



plan étage type 2 pièces / 1 pièce



site plan





façade sud-est



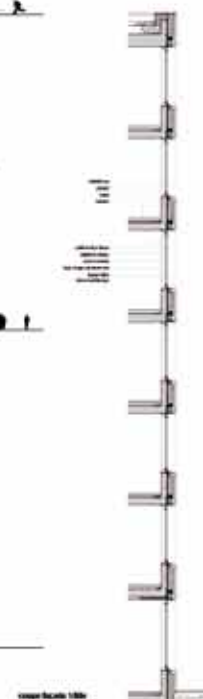
coupe longitudinal



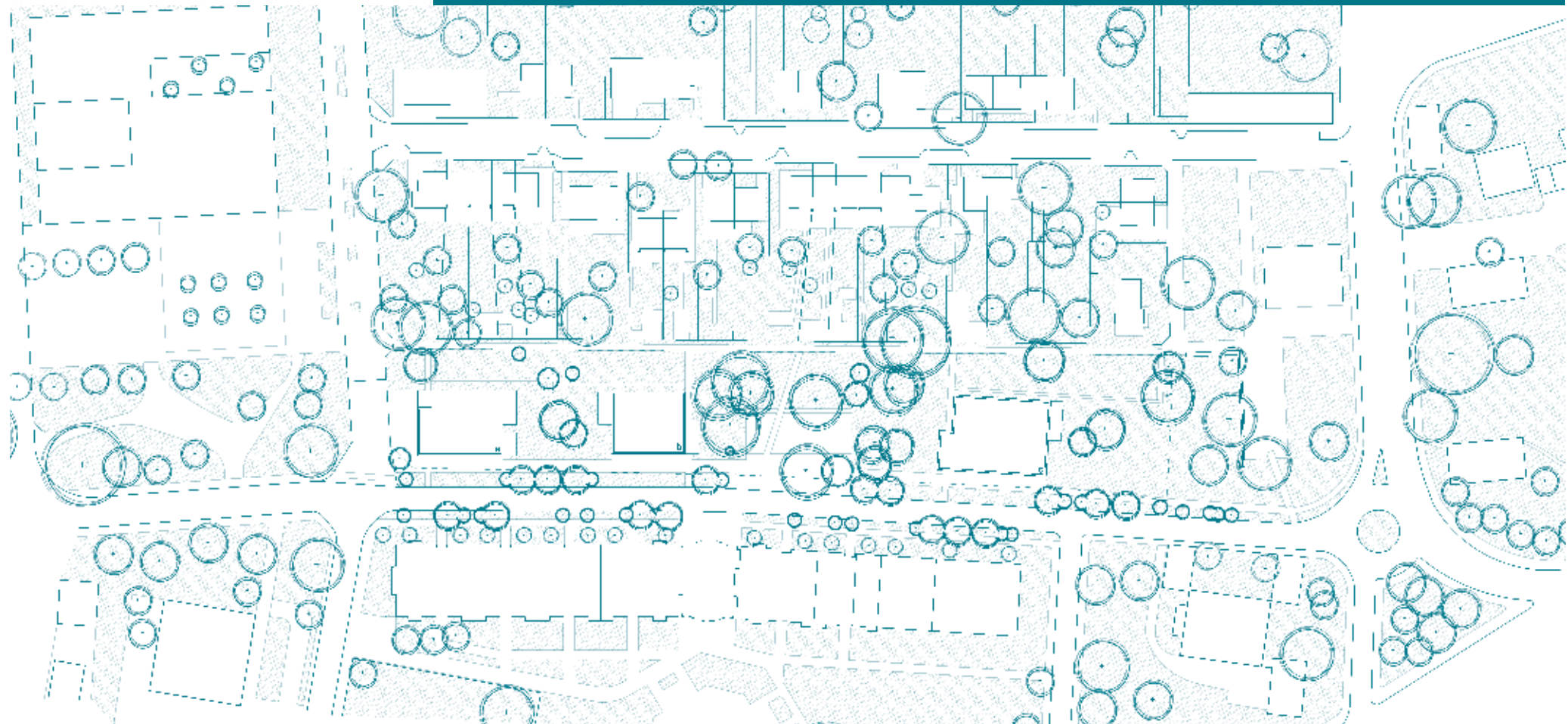
façade nord-ouest



coupe transversale



Projet n° 09





Projet n° 09

TETREES

Bureau d'architectes
Meier & Associés SA, Genève

Architecte paysagiste
Agence Territoires Sàrl, Besançon

Commentaires du jury

Le projet propose trois bâtiments de sept étages voulant créer une échelle intermédiaire entre les immeubles voisins et la cité jardin d'Aire. L'implantation est bonne et réduit la surface au sol.

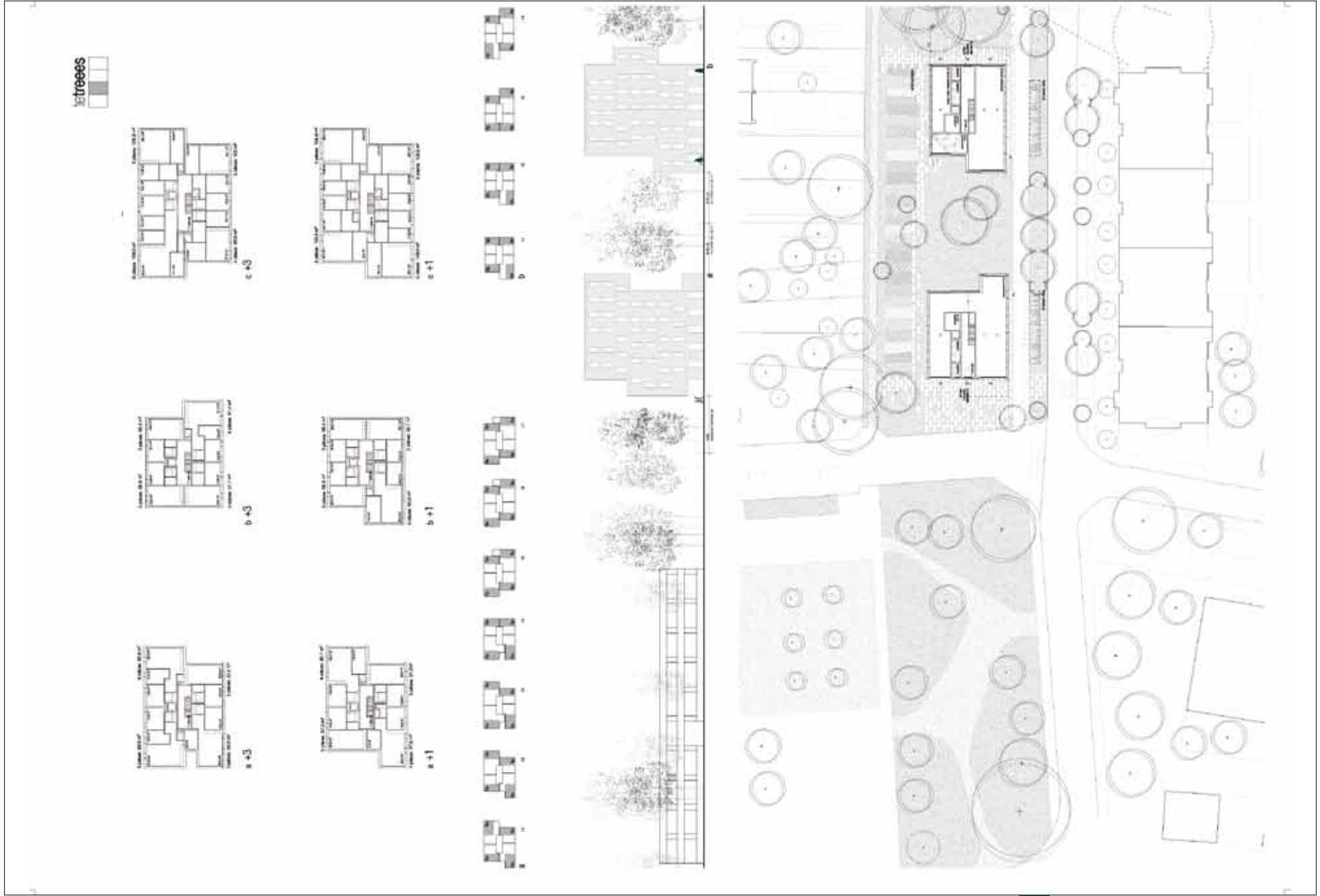
Le projet est conforme aux critères du PDQ Concorde pour la requalification de l'axe vert de l'avenue Henri-Golay à l'exception de la suppression de la connexion avec l'avenue de l'Ain. Chaque bâtiment s'organise autour d'une circulation verticale donnant accès à quatre appartements regroupés par deux sur chaque longueur ce qui permet, par un phénomène de coulisse, de superposer des appartements de taille différente et d'exprimer cette variété dans la volumétrie et la matérialisation.

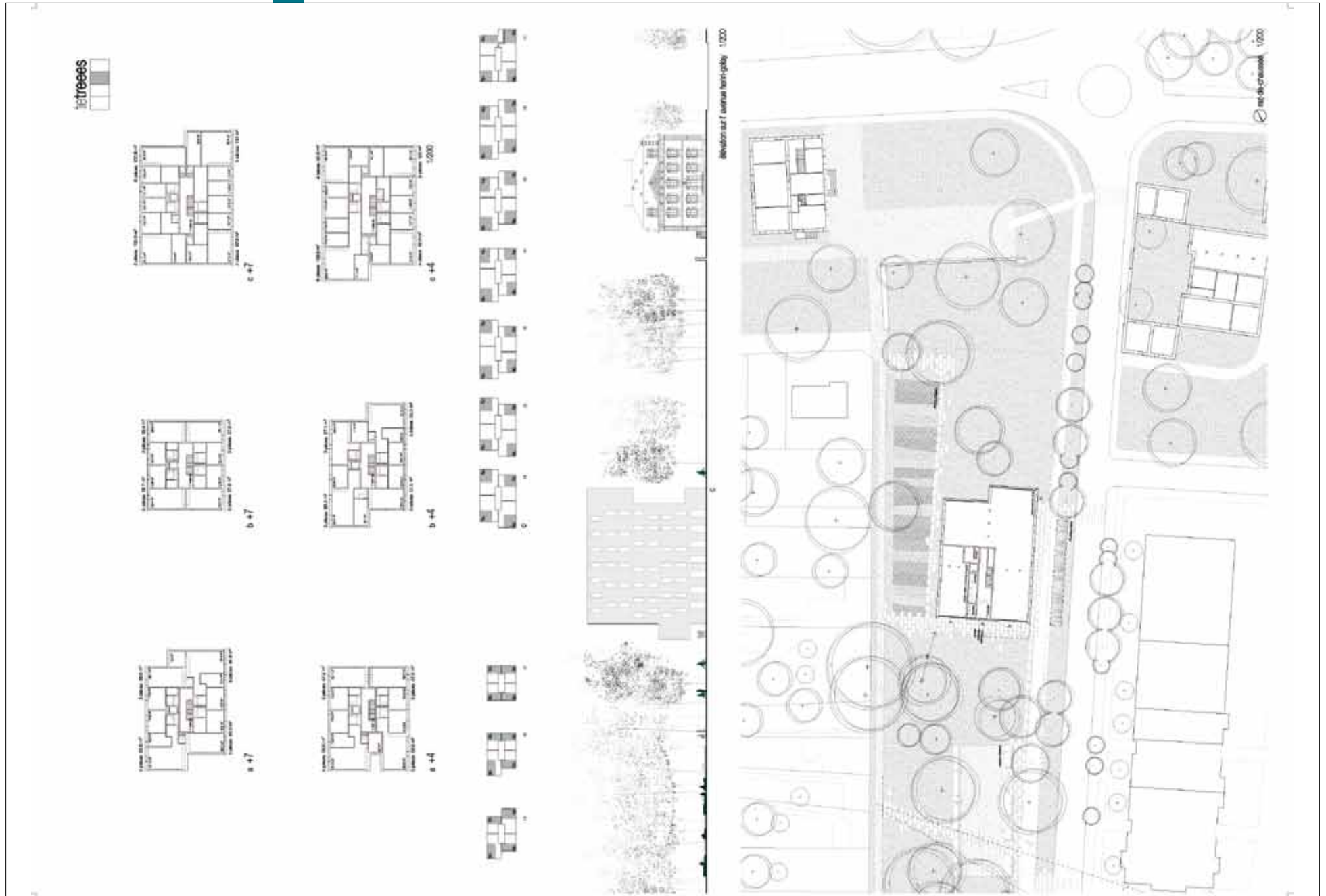
Les façades longues sont traitées comme des murs percés de fenêtres alors que les façades latérales sont décalées et plus largement ouvertes.

La mixité des logements est ainsi assurée dans chacun des bâtiments.

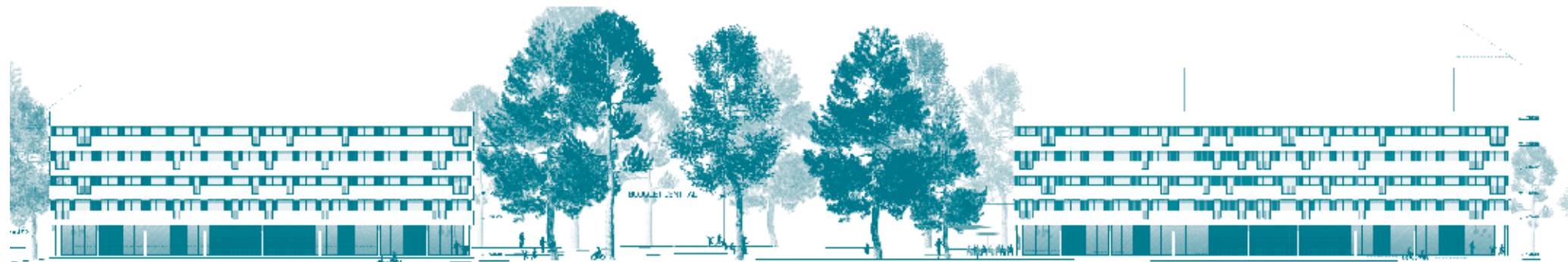
La répartition répond au programme du Maître d'ouvrage. Les appartements bénéficient de deux orientations avec les séjours sur les angles. En revanche les décalages ne permettent pas aux gaines techniques de se superposer et en particulier pour les cuisines.

Les parties saillantes, à traiter plus particulièrement en terme d'isolation, présentent un risque pour la gestion du chaud et ont pour inconvénient de proposer des surfaces de toiture en premier plan de certains appartements.





Projet n° 10





Projet n° 10
TRANSITION

Bureau d'architectes
Atelier d'architecture 3BM3 SA,
Genève

Architecte paysagiste
Oxalis Architectes paysagistes
associés Sàrl, Carouge

Commentaires du jury

Deux immeubles composent le projet selon une implantation traditionnelle le long de l'avenue Henri-Golay. Il est économique avec un grand nombre de logements et une surface brute de plancher basse.

Les rez-de-chaussée sont très ouverts autour d'un noyau central, en particulier dans les longueurs, et se relie avec l'aménagement extérieur. Malgré cette volonté de promenade couverte, l'appropriation de l'espace central n'est pas optimum et il reste très peu de surfaces pour les commerces de proximité et les locaux communs. Une seule buanderie est prévue pour les deux immeubles. L'aménagement des entrées fait obstacle sur une grande distance créant ainsi un « arrière » potentiellement problématique.

Le jury a apprécié la volonté de maintien de la végétation existante, mais le projet doit également valoriser et contribuer à renouveler le patrimoine végétal.

La réponse donnée au critère de conformité du traitement de l'avenue Henri-Golay n'est pas satisfaisante. Elle ne traite pas la question de la perméabilité du terrain ni son déclassement en réseau de desserte.

Les typologies se développent sur une épaisseur qui fait que seuls les appartements de tête sont orientés sur deux façades, le reste étant monorienté. Les plans des logements n'offrent que peu d'innovation. La surface par pièce est basse et dans certains 3 pièces la surface communautaire n'est pas suffisante. L'accès à certaines salles de bain depuis le séjour n'est pas souhaitable.

Il n'y a pas de balcon mais des doubles fenêtres hautes dans certaines pièces. Leur position n'est pas toujours propice par exemple dans les chambres ou sur les angles des séjours, et rend certaines pièces plus difficiles à meubler.

Les stratégies du chaud et du froid n'ont pas été traitées, l'éclairage naturel non plus.



Morphologie

Le projet est un bâtiment à caractère mixte, combinant une fonction résidentielle à l'étage et un espace de bureaux au rez-de-chaussée. L'édifice est conçu pour répondre à des exigences de haute qualité architecturale et technique. L'architecture est caractérisée par une géométrie simple et épurée, avec une façade en béton gris et des fenêtres à double vitrage. Le bâtiment est conçu pour être durable et économe en énergie, avec une orientation optimisée et des matériaux de construction durables. L'édifice est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs, avec une structure modulaire et des espaces polyvalents. Le bâtiment est conçu pour être accessible et inclusif, avec des rampes et des ascenseurs adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment est conçu pour être sécurisé et fiable, avec des systèmes de sécurité avancés et des protocoles stricts de gestion des risques.

Typologie

Le projet est un bâtiment à caractère mixte, combinant une fonction résidentielle à l'étage et un espace de bureaux au rez-de-chaussée. L'édifice est conçu pour répondre à des exigences de haute qualité architecturale et technique. L'architecture est caractérisée par une géométrie simple et épurée, avec une façade en béton gris et des fenêtres à double vitrage. Le bâtiment est conçu pour être durable et économe en énergie, avec une orientation optimisée et des matériaux de construction durables. L'édifice est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs, avec une structure modulaire et des espaces polyvalents. Le bâtiment est conçu pour être accessible et inclusif, avec des rampes et des ascenseurs adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment est conçu pour être sécurisé et fiable, avec des systèmes de sécurité avancés et des protocoles stricts de gestion des risques.

Principes constructifs

Le projet est un bâtiment à caractère mixte, combinant une fonction résidentielle à l'étage et un espace de bureaux au rez-de-chaussée. L'édifice est conçu pour répondre à des exigences de haute qualité architecturale et technique. L'architecture est caractérisée par une géométrie simple et épurée, avec une façade en béton gris et des fenêtres à double vitrage. Le bâtiment est conçu pour être durable et économe en énergie, avec une orientation optimisée et des matériaux de construction durables. L'édifice est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs, avec une structure modulaire et des espaces polyvalents. Le bâtiment est conçu pour être accessible et inclusif, avec des rampes et des ascenseurs adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment est conçu pour être sécurisé et fiable, avec des systèmes de sécurité avancés et des protocoles stricts de gestion des risques.

Amenagements paysagers

Le projet est un bâtiment à caractère mixte, combinant une fonction résidentielle à l'étage et un espace de bureaux au rez-de-chaussée. L'édifice est conçu pour répondre à des exigences de haute qualité architecturale et technique. L'architecture est caractérisée par une géométrie simple et épurée, avec une façade en béton gris et des fenêtres à double vitrage. Le bâtiment est conçu pour être durable et économe en énergie, avec une orientation optimisée et des matériaux de construction durables. L'édifice est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs, avec une structure modulaire et des espaces polyvalents. Le bâtiment est conçu pour être accessible et inclusif, avec des rampes et des ascenseurs adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment est conçu pour être sécurisé et fiable, avec des systèmes de sécurité avancés et des protocoles stricts de gestion des risques.

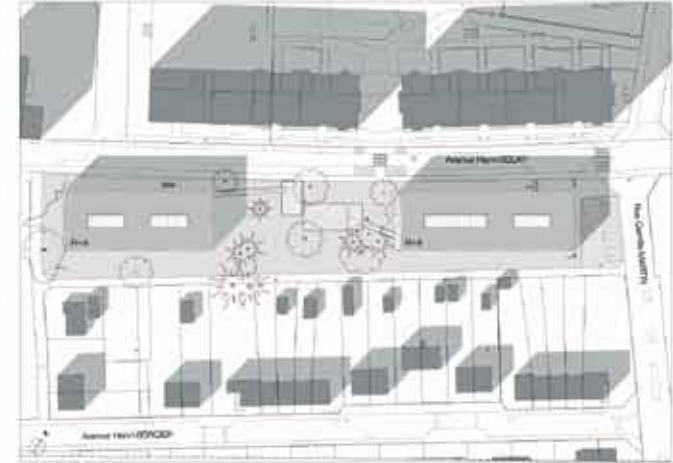
Economie, écologie et développement durable

Le projet est un bâtiment à caractère mixte, combinant une fonction résidentielle à l'étage et un espace de bureaux au rez-de-chaussée. L'édifice est conçu pour répondre à des exigences de haute qualité architecturale et technique. L'architecture est caractérisée par une géométrie simple et épurée, avec une façade en béton gris et des fenêtres à double vitrage. Le bâtiment est conçu pour être durable et économe en énergie, avec une orientation optimisée et des matériaux de construction durables. L'édifice est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins futurs, avec une structure modulaire et des espaces polyvalents. Le bâtiment est conçu pour être accessible et inclusif, avec des rampes et des ascenseurs adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment est conçu pour être sécurisé et fiable, avec des systèmes de sécurité avancés et des protocoles stricts de gestion des risques.





VUE AVENUE HENRI - GOLAY BOUQUET CENTRAL



PLAN MASSE 1:500



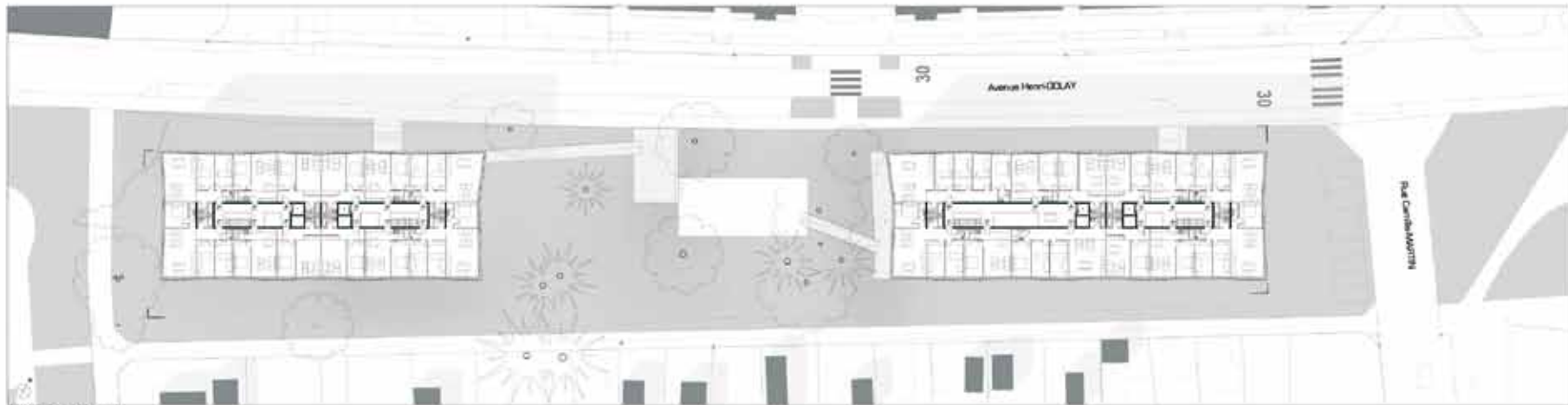
PLAN ROC 1:500



ELEVATION CHEMIN PIETONS

RED - CONCOURS HENRI-DOLAY

TRANSITION



PLAN ETAGE TYPE 1:200



COUPE AA 1:200



COUPE BB 1:200



COUPE CC 1:200



COUPE DD 1:200



Impressum

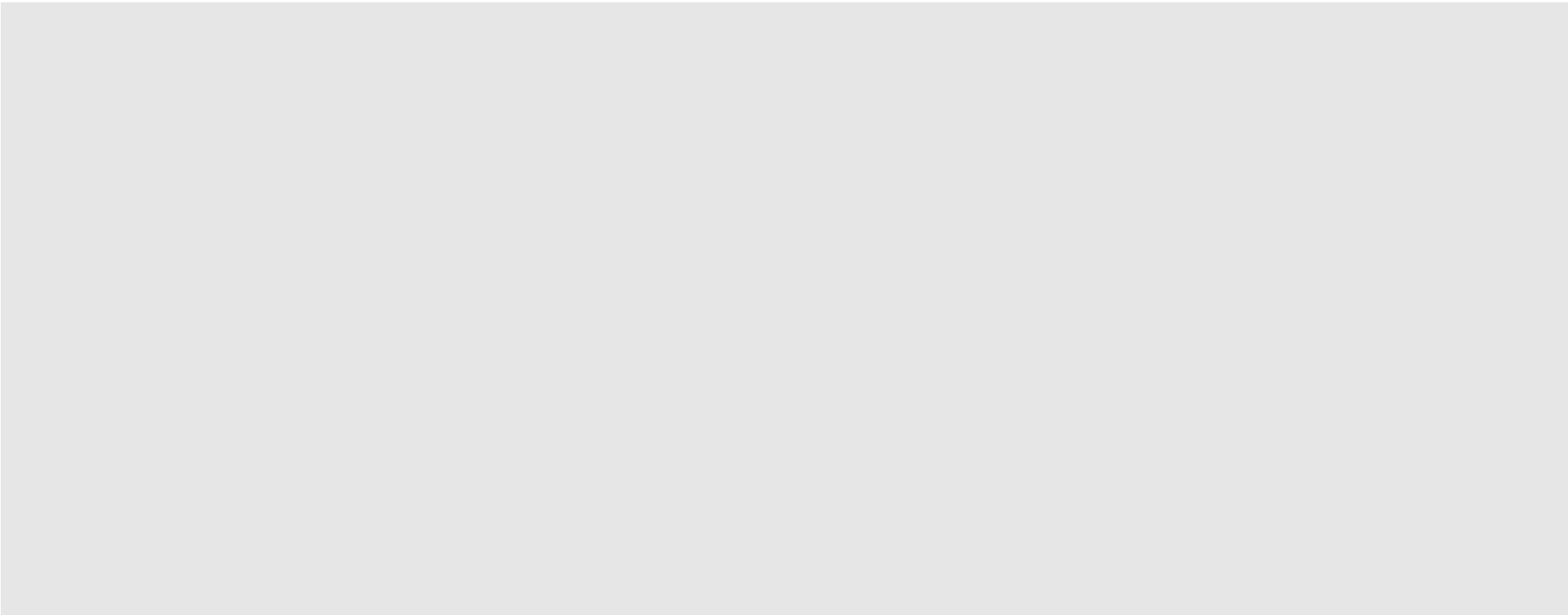
Editeur
Fondation HBM
Emile Dupont

Graphisme
Forchic | Virginie Fürst

Impression et reliure
Héliographie Girard

Nombre d'exemplaires
200





**Fondation HBM
Emile Dupont**

23bis, rue Gourgas
case postale 12
1211 Genève 8

www.fidp.ch